58ème ANNEE



Correspondant au 26 février 2019

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية

المركزة المجانية

اِتفاقات وولية ، قوانين ، ومراسيمُ عبرارات وآراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ
	1 An	1 An	Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	ALGER-GARE Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX: 65 180 IMPOF DZ
		(Frais d'expédition en sus)	BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse*.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 19-25 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la Présidence de la République	4
Décret présidentiel n° 19-26 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires étrangères	4
Décret exécutif n° 19-27 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au Premier ministre	8
Décret exécutif n° 19-28 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	12
Décret exécutif n° 19-29 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la justice, garde des sceaux	31
Décret exécutif n° 19-30 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre des finances	41
Décret exécutif n° 19-31 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'énergie	64
Décret exécutif n° 19-32 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des moudjahidine	68
Décret exécutif n° 19-33 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires religieuses et des wakfs	72
Décret exécutif n° 19-34 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'éducation nationale	76
Décret exécutif n° 19-35 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	82
Décret exécutif n° 19-36 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	87
Décret exécutif n° 19-37 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la culture	91
Décret exécutif n° 19-38 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique	95
Décret exécutif n° 19-39 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la jeunesse et des sports	98
Décret exécutif n° 19-40 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	102
Décret exécutif n° 19-41 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'industrie et des mines	106

3

SOMMAIRE (suite)

Décret exécutif n° 19-42 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	110
Décret exécutif n° 19-43 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	120
Décret exécutif n° 19-44 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du commerce	126
Décret exécutif n° 19-45 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la communication	132
Décret exécutif n° 19-46 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des travaux publics et des transports	135
Décret exécutif n° 19-47 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des ressources en eau	141
Décret exécutif n° 19-48 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du tourisme et de l'artisanat	146
Décret exécutif n° 19-49 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	150
Décret exécutif n° 19-50 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	154
Décret exécutif n° 19-51 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des relations avec le Parlement	161
Décret exécutif n° 19-52 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables	163

DECRETS

Décret présidentiel n° 19-25 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de huit milliards deux cent vingt-deux millions deux cent vingt-et-un mille dinars (8.222.221.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit :

Section I:

Présidence de la République

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 592.547.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité: 97.515.000 DA.

Section IV:

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections citées ci-dessus, est assurée, respectivement, par :

- le secrétaire général de la Présidence de la République,
- le ministre, secrétaire général du Gouvernement,
- le haut commissaire à l'amazighité,
- le commandant d'El-Haras El-Djamhouri.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

 $----\star--$

Décret présidentiel n° 19-26 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6° et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-huit milliards soixante-six millions trois cent mille dinars (38.066.300.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des affaires étrangères

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	610.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	687.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	132.570.000
	Total de la 1ère partie	1.429.570.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	510.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	84.000.000
	Total de la 3ème partie	604.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	247.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	41.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	315.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	4.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	13.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	7.980.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	631.990.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	200.000.000
	Total de la 5ème partie	200.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	45.000.000
36-03	Subvention au centre culturel algérien à Paris	147.000.000
	Total de la 6ème partie	192.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	3.060.800.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	3.000.000.000
42-03	Coopération internationale	4.930.000.000
42-04	Action maghrébine	1.500.000
	Total de la 2ème partie	7.931.500.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation à l'étranger	4.350.000.000
	Total de la 3ème partie	4.350.000.000
	Total du titre IV	12.281.500.000
	Total de la sous-section I	15.342.300.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services à l'étranger — Traitements d'activités	1.000.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	7.700.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations	
	à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	6.700.000.000
	Total de la 1ère partie	15.400.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
22.11	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	40.000.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	1.675.000.000
	Total de la 3ème partie	1.715.000.000
	4ème Partie	
34-11	Matériel et fonctionnement des services	
34-12	Services à l'étranger — Remboursement de frais	940.000.000
34-13	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	200.000.000
34-14	Services à l'étranger — Fournitures	140.000.000
34-15	Services à l'étranger — Charges annexes	1.140.000.000
34-91	Services à l'étranger — Habillement	5.000.000
34-93	Services à l'étranger — Parc automobile	350.000.000
5175	Services à l'étranger — Loyers	1.824.000.000
	Total de la 4ème partie	4.599.000.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	416.000.000
	Total de la 5ème partie	
		416.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-21	Services à l'étranger — Action diplomatique — Dépenses diverses	244,000,000
37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	244.000.000
		250.000.000
	Total de la 7ème partie	494.000.000
	Total du titre III	22.624.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
46-91	Action sociale — Assistance et solidarité	100 000 000
40-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	100.000.000
	Total de la 6ème partie	100.000.000
	Total du titre IV	100.000.000
	Total de la sous-section II	22.724.000.000
	Total de la section I	38.066.300.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	38.066.300.000

Décret exécutif n° 19-27 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au Premier ministre.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards quatre cent quatre-vingt-dix-sept millions soixante mille dinars (4.497.060.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au Premier ministre, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, aux services du Premier ministre

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Premier ministre — Traitements d'activités	180.000.000
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	340.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	102.500.000
	Total de la 1ère partie	622.500.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	8.500.000
	Total de la 2ème partie	8.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Premier ministre — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-02	Premier ministre — Prestations facultatives	25.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	132.038.000
33-04	Premier ministre — Contribution aux œuvres sociales	16.169.000
	Total de la 3ème partie	152.232.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Premier ministre — Remboursement de frais	216.600.000
34-02	Premier ministre — Matériel et mobilier	6.650.000
34-03	Premier ministre — Fournitures	5.700.000
34-04	Premier ministre — Charges annexes	51.000.000
34-05	Premier ministre — Habillement	2.565.000
34-06	Premier ministre — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Premier ministre	1.425.000
34-07	Premier ministre — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	7.600.000
34-08	Premier ministre — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	3.325.000
34-80	Premier ministre — Parc automobile	42.750.000
34-92	Premier ministre — Loyers	156.000.000
34-97	Premier ministre — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	493.632.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Premier ministre — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Premier ministre — Dépenses diverses	5.000.000
37-02	Premier ministre — Organisation de conférences et séminaires	20.000.000
37-06	Frais de fonctionnement du comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes	
37-10	Dépenses relatives à la communication institutionnelle	12.000.000
37-11	Dépenses relatives au fonctionnement de la commission de bonne	200.000.000
	gouvernance	14.000.000
	Total de la 7ème partie	251.000.000
	Total du titre III	1.541.864.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Participation de l'Algérie à l'exposition universelle Dubai 2020 (Emirats Arabes Unis)	16.000.000
	Total de la 2ème partie	16.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Premier ministre — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de	
	formation	2.500.000
	Total de la 3ème partie	2.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à la résidence d'Etat du Sahel	400.000.000
44-02	Contribution à l'agence spatiale algérienne (ASAL)	1.300.000.000
	Total de la 4ème partie	1.700.000.000
	Total du titre IV	1.718.500.000
	Total de la sous-section I	3.260.364.000
	Total de la section I	3.260.364.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	330.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	555.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.500.000
	Total de la 1ère partie	921.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	780.000
	Total de la 2ème partie	790.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	221.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	25.968.000
	Total de la 3ème partie	254.251.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.045.000
34-03	Administration centrale — Fournitures.	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	24.000.000
34-05	Administration centrale — Habinement	200.000
34-82	Administration centrale — Fare automobile	8.400.000
34-96 34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	1.500.000
34-91	dues par l'Etat.	10.000
	Total de la 4ème partie	50.155.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
37-01	Dépenses diverses Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	1.230.696.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	1.236.696.000
	Total de la section II	1.236.696.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	4.497.060.000

Décret exécutif n° 19-28 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent dix-huit milliards quatre cent neuf millions deux cent soixante- treize mille dinars (418.409.273.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	680.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.150.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	60.000.000
	Total de la 1ère partie	1.890.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	55.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	465.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	41.000.000
	Total de la 3ème partie	512.060.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	68.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	355.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	400.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	32.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.856.000
34-92	Administration centrale — Loyers	13.000.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	
	Total de la 4eme partie	876.866.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	38.000.000
	Total de la 5ème partie	38.000.000
		20,000,000
	6ème Partie	
26.01	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	70.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	750.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	72.000.000
36-05	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	78.000.000
36-06	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	69.000.000
36-07	Subvention à l'institut national de recherche criminalistique (INRC)	mémoire
36-08	Subvention à l'école nationale d'administration (ENA)	377.000.000
36-09	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Djelfa	60.000.000
36-10	Subvention au centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Constantine	60.000.000
36-11	Subvention à la caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales	
36-12	Subvention a la caisse de sondaine et de garante des concertvites rocales Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	50.000.000
36-13	Subvention à l'école nationale des ingénieurs de la ville	105.000.000
	Total de la 6ème partie	240.000.000 1.931.000.000
		1.931.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	3.200.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	45.000.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Contribution au fonds de solidarité des collectivités locales	33.182.000.000
37-10	Financement du redéploiement des agents de la garde communale	5.000.000.000
37-11	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de l'observatoire national de services publics	12.000.000
37-17	Frais liés aux opérations de rapatriement des migrants illégaux	500.000.000
	Total de la 7ème partie	41.952.150.000
	Total du titre III	47.255.076.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	80.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité	
	publique	25.000.000
	Total de la 3ème partie	105.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	480.000.000
44-03	Contribution à l'agence nationale de l'aménagement et à l'attractivité des	12.000.000
	territoires (ANAAT)	492.000.000
	Total de la 4eme parde	.,
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'évènements calamiteux ou de sinistres	mémoire
46-03	Indemnisation des victimes non-salariées d'actes de terrorisme	18.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité	
	nationale	mémoire
	Total de la 6ème partie	18.000.000.000
	Total du titre IV	18.597.000.000
	Total de la sous-section I	65.852.076.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	11.300.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	11.600.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	3.000.000.000
	Total de la 1ère partie	25.900.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	3,000,000
J_ 12	corporels	550.000.000
	Total de la 2ème partie	553.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	450.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	5.862.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	640.000.000
	Total de la 3ème partie	6.953.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	250.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	5.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	20.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	157.500.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	13.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	45.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	384.000
	Total de la 4ème partie	492.684.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	3.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	60.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	9.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	150.000.000
37-17	Services déconcentrés de l'Etat — Secours aux familles nomades des wilayas d'Adrar, Tamenghasset, Tindouf et Illizi	200.000.000
	Total de la 7ème partie	422.000.000
	Total du titre III	34.391.184.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des	
	personnels	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.000
	Total de la sous-section II	34.451.184.000
	2012 27 27 27	34.431.104.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Traitement d'activités	
31-42		2.701.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et allocations diverses	1.225.000
	Total de la 1ère partie	3.926.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
	3ème Partie	
33-41	Personnel – Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	32.000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale	983.000
	Total de la 3ème partie	
	Total de la some partie	1.015.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	160.000
	Total de la 4ème partie	160.000
	Total du titre III	5.106.000
	Total de la sous-section III	
	Total uc la sous-section III	5.106.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V DELEGATION NATIONALE AUX RISQUES MAJEURS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Traitements d'activités	22.000.000
31-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Indemnités et allocations	22.000.000
	diverses	30.000.000
31-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	4.000.000
	Total de la 1ère partie	56.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Prestations à caractère	
00 01	familial	100.000
33-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Sécurité sociale	13.000.000
33-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Contribution aux œuvres sociales	200.000
	Total de la 3ème partie	13.300.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-61	Délégation nationale aux risques majeurs — Remboursement de frais	500.000
34-62	Délégation nationale aux risques majeurs — Matériel et mobilier	600.000
34-63	Délégation nationale aux risques majeurs — Fournitures	500.000
34-64	Délégation nationale aux risques majeurs — Charges annexes	500.000
34-65	Délégation nationale aux risques majeurs — Habillement	20.000
34-67	Délégation nationale aux risques majeurs — Parc automobile	200.000
34-69	Délégation nationale aux risques majeurs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème Partie	2.330.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-71	Délégation nationale aux risques majeurs — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème Partie.	
	Total de la Seme Partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-74	Délégation nationale aux risques majeurs — Conférences et séminaires	1.900.000
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III	74.530.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-72	Délégation nationale aux risques majeurs — Formation et perfectionnement des personnels	375.000
	Total de la 3ème partie	375.000
	Total du titre IV	375.000
	Total de la sous-section V.	
		74.905.000
	Total de la section I	100.383.271.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Traitements d'activités	61.739.000.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	109.034.000.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	10.750.000.000
	Total de la 1ère partie	181.523.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5 500 000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	5.500.000
32 02		2.000.000.000
	Total de la 2ème partie	2.005.500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.900.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	1.500.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	42.822.725.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	4.392.000.000
	Total de la 3ème partie	49.116.225.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	475.000.000
34-02	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	380.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	570.000.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	2.100.000.000
34-05	Sûreté nationale — Habillement	3.700.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	6.200.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	475.000.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	323.000.000
34-09	Sûreté nationale — Matériel médical et produits pharmaceutiques	280.000.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	3.400.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	90,000,000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	17.993.010.000
		17.993.010.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	900.000.000
	Total de la 5ème partie	900.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'établissement hospitalier de la sûreté nationale d'Oran	372.000.000
30 01	Total de la 6ème partie	372.000.000
		372.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	15.000.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	47.500.000
	Total de la 7ème partie	62.500.000
	Total du titre III	251.972.235.000
	THEFT	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation nationale ou à l'étranger	1.816.200.000
	Total de la 3ème partie	1.816.200.000
	Total du titre IV	1.816.200.000
	Total de la sous-section I	253.788.435.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.480.000.000
	Total de la 1ère partie	1.480.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	1.600.000.000
34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	380.000.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	266.000.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	39.900.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation	600.000.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	300.000.000
	Total de la 4ème partie	3.185.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	800.000.000
	Total de la 5ème partie	800.000.000
	Total du titre III	5.465.900.000
	Total de la sous-section II	5.465.900.000
	Total de la section II	259.254.335.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	13.200.000.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	22.800.000.000
31-03	Protection civile — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	31.000.000
	Total de la 1ère partie	36.031.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.600.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	67.600.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	480.000.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	9.016.250.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	25.000.000
	Total de la 3ème partie	9.521.250.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	57.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	15.000.000
34-03	Protection civile — Fournitures	23.000.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	231.000.000
34-05	Protection civile — Habillement	1.300.000.000
34-06	Protection civile — Alimentation	1.000.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	156.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	2.250.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.785.260.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Protection civile — Conférences et séminaires	300.000
	Total de la 7ème partie	300.000
	Total du titre III	47.415.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de	
	formation	50.000.000
	Total de la 3ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section I	47.465.410.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel contractuel —	
31-13	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.250.000.000
	Total de la 1ère partie	1.250.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres	
	sociales	850.000.000
	Total de la 3ème partie	850.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	100.000.000
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	6.000.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	66.000.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	294.000.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	1.350.000.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	408.000.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	5.000.000
	Total de la 4ème partie	2.229.000.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et	
	leurs installations techniques	123.500.000
	Total de la 5ème partie	123.500.000
	Total du titre III	4.452.500.000
	Total de la sous-section II	4.452.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION III	
	UNITE NATIONALE D'INSTRUCTION ET D'INTERVENTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Unité nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à	
	caractère familial et cotisations de sécurité sociale	127.000.000
	Total de la 1ère partie	127.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-24	Unité nationale — Contribution aux œuvres sociales	45.500.000
	Total de la 3ème partie	45.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Unité nationale — Remboursement de frais	18.000.000
34-22	Unité nationale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-23	Unité nationale — Fournitures	4.750.000
34-24	Unité nationale — Charges annexes	10.500.000
34-26	Unité nationale — Alimentation	91.000.000
34-81	Unité nationale — Parc automobile	27.550.000
34-87	Unité nationale — Frais de fonctionnement de la brigade canine	12.500.000
	Total de la 4ème partie	168.100.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Unité nationale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	Total du titre III	355.600.000
	Total de la sous-section III	355.600.000
	Total de la section III	52.273.510.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Palais du Gouvernement — Traitements d'activités	17.800.000
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	15.000.000
31-23	Palais du Gouvernement — Personnel contractuel — Rémunérations —	
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	21.000.000
	Total de la 1ère partie	53.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	1.800.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	8.250.000
	Total de la 3ème partie	10.090.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	48,000
34-21	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	48.000
34-22	Palais du Gouvernement — Fournitures	86.000
34-23	Palais du Gouvernement — Charges annexes	76.000 9.000.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges aimexes	152.000
34-25 34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	370.000
34-70	Total de la 4ème partie	9.732.000
		7.732.000
	5ème Partie	
35-21	Travaux d'entretien	
JJ-41	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	89.622.000
	Total de la sous-section I	89.622.000
	Total de la section IV	89.622.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Traitements d'activités	148.500.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	187.000.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	187.000.000
	sociale	10.875.000
	Total de la 1ère partie	346.375.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour	
	dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.510.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	2.900.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	414.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	84.286.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	9.600.000
	Total de la 3ème partie	97.200.000

CREDITS OUVERT EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
8.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	34-01
1.140.000	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	34-02
2.850.000	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	34-03
1.500.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	34-04
264.000	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	34-05
19.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	34-07
11.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	34-08
2.500.000	Direction générale des transmissions nationales — Parc automobile	34-90
5.000	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	34-92
5.000	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-96
1.544.764.000	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
3.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	35-01
3.000.000	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
50.000	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	37-04
50.000	Direction générale des transmissions nationales — Elections	37-05
100.000	Total de la 7ème partie	
1.992.949.000	Total du titre III	
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
3.000.000	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	43-01
3.000.000	Total de la 3ème partie	
3.000.000	Total du titre IV	
	Total de la sous-section I	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Traitements d'activités	1.360.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	1.550.000.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations	
	de sécurité sociale	90.000.000
	Total de la 1ère partie	3.000.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	2.300.000
	Total de la 2ème partie	2.500.000
	3ème Partie	
22.11	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère	
33-11	familial familiar	50.000.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	5.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	727.500.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	76.000.000
	Total de la 3ème partie	853.505.000
	4ème Partie	055.505.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de	
24.12	frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	16.150.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	12.000.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.900.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	23.000.000
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des télécommunications	17.000.000
34-91	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	18.000.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles	
	et leurs installations techniques	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	Total du titre III	3.972.615.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000,000
	Total du titre IV	4.000.000
	Total de la sous-section II	3.976.615.000
	Total de la section VI	5.972.564.000
	CECTION VIII	
	SECTION VII DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la garde communale — Traitements d'activités	51.000.000
31-01	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	31.000.000
31 02	diverses	66.000,000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	5.000.000
	Total de la 1ère partie	122.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10,000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	536.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	29.253.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	3.637.000
	Total de la 3ème partie	33.426.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	250.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	200.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	50.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	50.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	560.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	50.000
	Total de la 5ème partie	50.000
	Total du titre III	156.046.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	300.000
	Total de la 3ème partie	300.000
	Total du titre IV	300.000
	Total de la sous-section I	156.346.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Traitements d'activités	105.000.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — indemnités et allocations diverses	88.000.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	10,000,000
	sociale	18.000.000
	Total de la 1ère partie	211.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	200,000
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	4.000.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	48.300.000
	Total de la 3ème partie	5.605.000
	4ème Partie	57.905.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de	
	frais	3.840.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	500.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	1.500.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	3.200.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	150.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	400.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	300.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	9.940.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
25 11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et	
35-11	leurs installations techniques	100.000
	Total de la 5ème partie	
	Total du titre III	100.000
	Total du title III	279.145.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	480.000
	Total de la 3ème partie	480.000
	Total du titre IV	480.000
	Total de la sous-section II	279.625.000
	Total de la section VII	435.971.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	418.409.273.000

Décret exécutif n° 19-29 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixantequinze milliards huit cent soixante-deux millions cent quarante-cinq mille dinars (75.862.145.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la justice, garde des sceaux

	, , ,	<u> </u>
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	14.660.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	9.108.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	706.000.000
	Total de la 1ère partie	24.474.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	47.000.000
	Total de la 2ème partie	47.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	139.300.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	5.942.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	636.990.000
	Total de la 3ème partie	6.718.390.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	90.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	57.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	420.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	596.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	22.000.000
	Total de la 5ème partie	22.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	450.000.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des personnels des greffes (ENPG)	360.000.000
36-04	Subvention de fonctionnement à la résidence des magistrats	96.000.000
36-05	Subvention de fonctionnement à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	90.000.000
36-07	Subvention de fonctionnement au centre des études juridiques et judiciaires	42.000.000
	Total de la 6ème partie	1.038.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	4.000.000
37-12	Administration centrale — Dépenses liées à la mise en œuvre de la convention (Union européenne - Algérie) relative au programme d'appui au secteur de la justice	16.000.000
37-19	Frais de fonctionnement de la commission nationale du droit international humanitaire	6.000.000
37-21	Administration centrale — Frais de fonctionnement du tribunal des conflits	1.000.000
	Total de la 7ème partie	27.000.000
	Total du titre III	32.923.400.000
	Total du tide III	32.923.400.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	32.993.400.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	3.750.000.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	48.000.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	300.000.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	415.000.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	10.000.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	50.000.000
34-98	Services judiciaires — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	4.573.100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	600.000.000
	Total de la 5ème partie	600.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	598.000.000
	Total de la 7ème partie	598.000.000
	Total du titre III	5.771.100.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
10.11		
43-11	Services judiciaires — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	30.000.000
	Total de la 3ème partie	30.000.000
	Total du titre IV	30.000.000
	Total de la sous-section II	5.801.100.000
	SOUS-SECTION III TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Tribunaux administratifs — Remboursement de frais	60.000.000
34-42	Tribunaux administratifs — Matériel et mobilier	18.000.000
34-43	Tribunaux administratifs — Fournitures	30.000.000
34-44	Tribunaux administratifs — Charges annexes	36.750.000
34-45	Tribunaux administratifs — Habillement	1.500.000
34-95	Tribunaux administratifs — Parc automobile	4.000.000
34-96	Tribunaux administratifs — Loyers	700.000
34-99	Tribunaux administratifs — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	150.960.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-41	Tribunaux administratifs — Entretien des immeubles	70.000.000
	Total de la 5ème partie	70.000.000
	Total du titre III	220.960.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-41	Tribunaux administratifs — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section III	223.960.000
	SOUS-SECTION IV	
	OFFICE CENTRAL DE REPRESSION DE LA CORRUPTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-51	Office central de répression de la corruption — Traitements d'activités	18.500.000
31-52	Office central de répression de la corruption — Indemnités et allocations	
	diverses	42.000.000
31-53	Office central de répression de la corruption — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	8.000.000
	Total de la 1ère partie	68.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Office central de répression de la corruption — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Office central de répression de la corruption — Prestations à caractère	
	familial	300.000
33-52	Office central de répression de la corruption — Prestations facultatives	10.000
33-53	Office central de répression de la corruption — Sécurité sociale	16.000.000
33-54	Office central de répression de la corruption — Contribution aux oeuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	17.810.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Office central de répression de la corruption — Remboursement de frais	4.000.000
34-52	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier	3.000.000
34-53	Office central de répression de la corruption — Fournitures	2.000.000
34-54	Office central de répression de la corruption — Charges annexes	2.620.000
34-55	Office central de répression de la corruption — Habillement	120.000
34-56	Office central de répression de la corruption — Alimentation	800.000
34-57	Office central de répression de la corruption — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	200.000
34-81	Office central de répression de la corruption — Parc automobile	1.300.000
34-91	Office central de répression de la corruption — Loyers	350.000
34-94	Office central de répression de la corruption — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	14.400.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-51	Office central de répression de la corruption — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Office central de répression de la corruption — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	104.220.000

43-51	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000 800.000 800.000 105.020.000 39.123.480.000
43-51	3ème Partie Action éducative et culturelle Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000 800.000 105.020.000
43-51	Action éducative et culturelle Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000 800.000 105.020.000
43-51	Office central de répression de la corruption — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000 800.000 105.020.000
43-51	stage — Présalaires — Frais de formation Total de la 3ème partie Total du titre IV Total de la sous-section IV Total de la section I	800.000 800.000 105.020.000
	Total du titre IV Total de la sous-section IV Total de la section I	800.000
	Total de la section IV Total de la section I	800.000
	Total de la section I	105.020.000
	Total de la section I	
		39.123.480.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration pénitentiaire — Traitements d'activités	7.700.000.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	14.828.000.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.500.000
	Total de la 1ère partie	22.556.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22 A	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	88.000.000
	Total de la 2ème partie	88.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	310.000.000
	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	100.000
	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	5.632.475.000
	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	640.000.000
	Total de la 3ème partie	6.582.575.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.650.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	760.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	8.000.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	12.000.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	80.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	48.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	1.000.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	10.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	76.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire (ex-ENAP)	220.000.000
	Total de la 6ème partie	220.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	2.500.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	800.000
37-24	Administration pénitentiaire — Frais de fonctionnement du comité interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus	7.000.000
	Total de la 7ème partie	10.300.000
	Total du titre III	29.540.885.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	20.000.000
	Total de la 3ème partie	38.000.000
	Total du titre IV	38.000.000
	Total de la sous-section I	29.578.885.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	280.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	150.000.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	150.000.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	108.000.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	630.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	512.000.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	3.861.000.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	300.000.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	154.000.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	620.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	140.000.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	500.000
	Total de la 4ème partie	6.625.500.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	450.000.000
	Total de la 5ème partie	450.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	1.000.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires du milieu ouvert	30.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	3.000.000
	Total de la 7ème partie	34.000.000
	Total du titre III	7.109.780.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-31	Etablissements pénitentiaires — Aide financière et sociale au profit des détenus démunis	50.000.000
	Total de la 6ème partie	50.000.000
	Total du titre IV	50.000.000
	Total de la sous-section II	7.159.780.000
	Total de la section II	36.738.665.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	75.862.145.000

Décret exécutif n° 19-30 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre des finances.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2):

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre-vingtsix milliards neuf cent quatre-vingts millions deux cent trois mille dinars (86.980.203.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des finances, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des finances

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	639.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.033.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	134.000.000
	Total de la 1ère partie	1.806.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	225.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.900.000
	Total de la 2ème partie	2.125.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	416.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	43.800.000
	Total de la 3ème partie	468.740.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	66.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	85.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	22.200.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.200.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	187.420.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	183.000.000
	Total de la 5ème partie	183.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	190.000.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	3.350.000.000
36-06	Subvention à la cellule de traitement du renseignement financier	46.200.000
36-07	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	620.000.000
36-09	Subvention à l'école nationale du Trésor	16.000.000
	Total de la 6ème partie	4.222.200.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.200.000
37-03	Administration centrale — Etudes	3.500.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la Nation	3.000.000
	Total de la 7ème partie	8.700.000
	Total du titre III	6.878.185.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-03	Administration centrale — Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	66.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	10.00
	Total de la 3ème partie	66.010.00
	Total du titre IV	68.010.00
	Total de la sous-section I	6.946.195.00
	Total de la section I	6.946.195.00
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	160.000.00
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	182.000.00
31-03	Direction générale de la comptabilité — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	15.000.000
	Total de la 1ère partie	357.000.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale de la comptabilité — Rentes d'accidents du travail	21.000
32-02	Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	521.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	85.500.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	11.100.000
	Total de la 3ème partie	99.120.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	2.900.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	30.000.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	144.000.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	392.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	12.000.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	800.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	197.102.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	7.000.000
		7.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	3.000.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	57.350.000
37-04	Frais de fonctionnement de la commission de supervision des assurances	3.000.000
	Total de la 7ème partie	63.350.000
	Total du titre III	724.093.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	25.000.000
	Total de la 3ème partie	25.000.000
	Total du titre IV	25.000.000
	Total de la sous-section I	749.093.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	4.500.000.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	5.300.000.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.220.000.000
	Total de la 1ère partie	11.020.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	150.000.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	2.318.750.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	330.000.000
	Total de la 3ème partie	2.799.010.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	40.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	41.000.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	109.003.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	331.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	3.100.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	20.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.500.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	547.653.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	14.430.863.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du Trésor — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	140.000.000
	Total de la 3ème partie	140.000.000
	Total du titre IV	140.000.000
	Total de la sous-section II	14.570.863.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.000.000
	Total de la 1ère partie	7.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers— Fournitures	300.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	728.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	24.00
	Total de la 4ème partie	1.052.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	643.00
	Total de la 5ème partie	643.00
	Total du titre III	8.695.00
	Total de la sous-section III	8.695.00
	Total de la section II	15.328.651.00
	SECTION III DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	5.438.000.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	8.480.000.00
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	266.000.00
	Total de la 1ère partie	14.184.000.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	24.400.000
	Total de la 2ème partie	26.065.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractère familial	180.000.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	3.390.000.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	400.000.00
	Total de la 3ème partie	3.970.400.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	19.000.00
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	19.000.00
34-03	Direction générale des douanes — Fournitures	17.000.00
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.500.00
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	300.00
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	2.800.00
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	5.400.00
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	1.440.00
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	75.450.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	11.000.00
	Total de la 5ème partie	11.000.00
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	400.00
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	3.400.000
	Total de la 7ème partie	3.800.000
	Total du titre III	18.270.715.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	Total du titre IV	35.000.000
	Total de la sous-section I	18.305.715.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement des frais	35.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	26.000.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	34.500.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	355.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	1.200.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	250.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	100.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	40.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	841.710.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	75.600.000
	Total de la 5ème partie	75.600.000
	Total du titre III	917.310.000
	Total de la sous-section II	917.310.000
	Total de la section III	19.223.025.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	450.000.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	545.000.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	51.500.000
	Total de la 1ère partie	1.046.500.00
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.00
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.00
	Total de la 2ème partie	65.00
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.00
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	248.550.00
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	29.000.00
	Total de la 3ème partie	287.590.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	31.000.00
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	7.560.00
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	191.000.00
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	21.500.00
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	900.00
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	13.000.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	265.970.00

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	1.900.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national de la fiscalité	1.500.000
	Total de la 7ème partie	3.400.000
	Total du titre III	1.610.525.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	38.000.000
	Total de la 3ème partie	38.000.000
	Total du titre IV	38.000.000
	Total de la sous-section I	1.648.525.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	6.940.000.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	7.980.000.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.574.500.000
	Total de la 1ère partie	16.494.500.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	600.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	610.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	242.000.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	3.730.000.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	400.000.000
	Total de la 3ème partie	4.372.010.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	75.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	41.600.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	67.000.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	203.000.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.900.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	34.000.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	34.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	460.000.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	127.000.000
	Total de la 5ème partie	127.000.000
	Total du titre III	21.454.120.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des impôts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	150.000.000
	Total de la 3ème partie	150.000.000
	Total du titre IV	150.000.000
	Total de la sous-section II	21.604.120.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

	N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
		SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
		TITRE III MOYENS DES SERVICES	
		1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
	31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	267.000.000
		Total de la 1ère partie	267.000.000
		4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
	34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	5.000.000
	34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	80.000.000
	34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	493.000
		Total de la 4ème partie	85.493.000
		5ème Partie Travaux d'entretien	
	35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	31.000.000
		Total de la 5ème partie	31.000.000
		Total du titre III	383.493.000
		Total de la sous-section III	383.493.000
		Total de la section IV	23.636.138.000
		SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
		SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
		TITRE III MOYENS DES SERVICES	
		1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
	31-01	Direction générale du domaine national — Traitements d'activités	80.000.000
	31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses	95.000.000
	31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	20.500.000
		Total de la 1ère partie	195.500.000
ı			

CREDITS OUVERTS EN D	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
10.00	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	32-02
10.00	Total de la 2ème partie	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
1.400.00	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	33-01
20.00	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	33-02
43.750.00	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	33-03
5.300.00	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	33-04
50.470.00	Total de la 3ème partie	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
3.100.00	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	34-01
2.800.00	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	34-02
3.800.00	Direction générale du domaine national — Fournitures	34-03
12.000.00	Direction générale du domaine national — Charges annexes	34-04
423.00	Direction générale du domaine national — Habillement	34-05
2.500.00	Direction générale du domaine national — Parc automobile	34-90
10.00	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-97
24.633.00	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
2.900.00	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	35-01
2.900.00	Total de la 5ème partie	
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
2.000.00	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	37-02
2.000.00	Total de la 7ème partie	
275.513.00	Total du titre III	
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
500.00	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43-01
500.00	Total de la 3ème partie	
500.00	Total du titre IV	
276.013.00	Total de la sous-section I	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés du domaine national — Traitements d'activités	3.170.000.000
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	3.730.000.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.000.000.000
	Total de la 1ère partie	7.900.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	120.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	1.727.500.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	215.000.000
	Total de la 3ème partie	2.062.800.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	103.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	125.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	170.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	34.000.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	501.510.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	30.000.000
	Total de la 5ème partie	30.000.000
	Total du titre III	10.494.430.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60.000.00
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	60.000.00
	Total de la sous-section II	10.554.430.000
	SOUS-SECTION III GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.00
	Total de la 1ère partie	50.000.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	860.00
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	17.000.00
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	215.00
	Total de la 4ème partie	18.075.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	9.975.00
	Total de la 5ème partie	9.975.000
	Total du titre III	78.050.000
	Total de la sous-section III	78.050.00
	Total de la section V	10.908.493.00

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale du budget — Traitements d'activités	317.000.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	451.000.00
31-03	Direction générale du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.000.000
	Total de la 1ère partie	787.000.00
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	450.00
	Total de la 2ème partie	450.00
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	2.950.00
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.00
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	192.000.00
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	17.700.00
	Total de la 3ème partie	212.689.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	2.500.00
34-02	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	6.000.00
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	8.000.00
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	3.000.00
34-05	Direction générale du budget — Habillement	200.00
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	18.000.00
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.00
	Total de la 4ème partie	37.710.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ID
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	500.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.300.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	4.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	30.000.000
37-06	Direction générale du budget — Fraits de mise en œuvre de la modernisation du système budgétaire	16.000.000
	Total de la 7ème partie	51.300.000
	Total du titre III	1.089.649.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	21.000.000
	Total de la 3ème partie	21.000.000
	Total du titre IV	21.000.00
	Total de la sous-section I	1.110.649.000
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS REGIONALES DU BUDGET	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du budget — Traitements d'activités	2.185.976.00
31-12	Directions régionales du budget — Indemnités et allocations diverses	2.761.697.000
31-13	Directions régionales du budget — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	123.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du budget — Rentes d'accidents du travail	40.000
32-12	Directions régionales du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du budget — Prestations à caractère familial	39.000.000
33-12	Directions régionales du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Directions régionales du budget — Sécurité sociale	1.236.000.000
33-14	Directions régionales du budget — Contribution aux œuvres sociales	130.000.000
	Total de la 3ème partie	1.405.070.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du budget — Remboursement de frais	15.000.000
34-12	Directions régionales du budget — Matériel et mobilier	36.700.000
34-13	Directions régionales du budget — Fournitures	34.300.000
34-14	Directions régionales du budget — Charges annexes	34.000.000
34-15	Directions régionales du budget — Habillement	1.279.000
34-91	Directions régionales du budget — Parc automobile	7.500.000
34-93	Directions régionales du budget — Loyers	3.600.000
34-98	Directions régionales du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	132.394.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du budget — Entretien des immeubles	14.000.000
	Total de la 5ème partie	14.000.000
	Total du titre III	6.622.187.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Directions régionales du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	45.425.000
	Total de la 3ème partie	45.425.000
	Total du titre IV	45.425.000
	Total de la sous-section II	6.667.612.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS DE LA PROGRAMMATION ET SUIVI BUDGETAIRES DE WILAYAS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Traitements d'activités	705.606.000
31-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Indemnités et	
01 22	allocations diverses	830.288.000
31-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Personnel	
31 23	contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	149.000.000
	Total de la 1ère partie	1.684.894.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Rentes d'accidents du travail	5.000
32-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Pensions de	
	service et pour dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	405.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations à caractère familial	19.500.000
33-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Prestations facultatives	48.000
33-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Sécurité sociale	383.974.000
33-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	43.000.000
	Total de la 3ème partie	446.522.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Remboursement de frais	13.000.000
34-22	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Matériel et mobilier	16.000.000
34-23	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Fournitures	29.000.000
34-24	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Charges annexes	39.000.000
34-25	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Habillement	1.200.000
34-81	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Parc automobile	14.000.000
34-95	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Loyers	500.000
34-96	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	112.770.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
	1 гауанх a ептенеп	
35-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	Total du titre III	2.253.591.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-21	Directions de la programmation et suivi budgétaires de wilayas — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.350.000
	Total de la 3ème partie	9.350.000
	Total du titre IV	9.350.000
	Total de la sous-section III	2.262.941.000
	Total de la section VI	10.041.202.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Inspection générale des finances — Traitements d'activités	272.000.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	348.000.000
31-03	Inspection générale des finances — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	42.000.000
	Total de la 1ère partie	662.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages	40.000
	Corporels	10.000
	3ème Partie	10.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	3.600.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	155.000.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
	Total de la 3ème partie	173.630.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	32.500.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	1.400.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	4.700.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	5.360.00
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	200.00
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	7.500.00
34-92	Inspection générale des finances — Loyers	10.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	9.000
	Total de la 4ème partie	51.679.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	1.200.00
	Total de la 5ème partie	1.200.00
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.400.00
	Total de la 7ème partie	1.400.00
	Total du titre III	889.919.00
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.580.00
	Total de la 3ème partie	6.580.000
	Total du titre IV	6.580.00
	Total de la sous-section I	896.499.00
	Total de la section VII	896.499.00
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	86.980.203.00

Décret exécutif n° 19-31 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'énergie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre :

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinquante milliards huit cent millions cinq cent quatre-vingt-seize mille dinars (50.800.596.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'énergie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'énergie

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	165.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	159.355.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.345.000
	Total de la 1ère partie	347.700.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	75.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	19.000.000
	Total de la 2ème partie	19.075.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.00
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	81.089.00
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.850.00
	Total de la 3ème partie	90.499.00
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	20.900.00
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.100.00
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.100.00
34-04	Administration centrale — Charges annexes	19.950.00
34-05	Administration centrale — Habillement	435.00
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.00
34-92	Administration centrale — Loyers	27.000.00
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.00
	Total de la 4ème partie	78.240.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.000.00
	Total de la 5ème partie	5.000.00
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.00
	Total de la 7ème partie	1.500.00
	Total du titre III	542.014.00
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Contributions et cotisations aux organismes internationaux non gouvernementaux	23.850.00
	Total de la 2ème partie	23.850.00

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Contribution à l'établissement de la nouvelle ville de Hassi Messaoud	195.000.000
44-13	Contribution aux centres de recherche	3.000.000.000
	Total de la 4ème partie	3.195.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité pour trois wilayas des Hauts-Plateaux	745.000.000
46-07	Compensation au titre du prix de l'eau en provenance des unités de dessalement	44.000.000.000
	Total de la 6ème partie	44.745.000.000
	Total du titre IV	47.968.850.000
	Total de la sous-section I	48.510.864.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	700.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	800.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	200.000.000
	Total de la 1ère partie	1.700.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	770.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	27.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	375.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	37.042.000
	Total de la 3ème partie	439.442.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	30.400.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	19.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	53.950.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.250.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	124.520.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	25.000.000
	Total de la 5ème partie	25.000.000
	Total du titre III	2.289.732.000
	Total de la sous-section II	2.289.732.000
	Total de la section I	50.800.596.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie	50.800.596.000

Décret exécutif n° 19-32 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des moudjahidine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent vingtquatre milliards neuf cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-dix-sept mille dinars (224.959.977.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des moudjahidine

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	131.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	135.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	40.000.000
	Total de la 1ère partie	306.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	180.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	280.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.100.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.313.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.359.000
	Total de la 3ème partie	2.324.529.000

CREDITS OUVERTS EN I	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
6.650.00	Administration centrale — Remboursement de frais	34-01
1.900.00	Administration centrale — Matériel et mobilier	34-02
8.550.00	Administration centrale — Fournitures	34-03
29.925.00	Administration centrale — Charges annexes	34-04
240.00	Administration centrale — Habillement	34-05
2.850.00	Administration centrale — Parc automobile	34-90
9.000.00	Administration centrale — Loyers	34-92
10.00	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-97
59.125.00	Total de la 4ème partie	
	5ème Partie Travaux d'entretien	
5.000.00	Administration centrale — Entretien des immeubles	35-01
5.000.00	Total de la 5ème partie	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
170.000.00	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides et des victimes de la révolution de libération nationale et des ayants droit	36-01
93.000.00	Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national du moudjahid	36-02
638.000.00	Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine	36-03
399.000.00	Administration centrale — Subventions de fonctionnement aux musées régionaux du moudjahid	36-04
1.300.000.00	Total de la 6ème partie	
1.300.000.00	7ème Partie Dépenses diverses	
2.000.00	Administration centrale — Conférences et séminaires	37-01
1.000.00	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	37-03
30.000.00	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	37-04
800.008	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	37-05
1.000.00	Administration centrale — Dépenses relatives au prix du 1er novembre 1954	37-06
100.000.00	Administration centrale — Dépenses relatives à la préparation et à l'organisation du 65ème anniversaire de la guerre de libération nationale	37-09
134.800.00	Total de la 7ème partie	
4.129.734.00	Total du titre III	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	7.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	121.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954	80.000.000
	Total de la 4ème partie	80.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	195.189.700.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit	855.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	340.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	10.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement des corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas	400.000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	23.000.000.000
	Total de la 6ème partie	219.395.100.000
	Total du titre IV	219.609.100.000
	Total de la sous-section I	223.738.834.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	408.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	396.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	120.000.000
	Total de la 1ère partie	924.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 13

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.354.000
02.12	Total de la 2ème partie	1.554.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	1.554.000
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	200.500.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	26.000.000
33 11	Total de la 3ème partie	239.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.00
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	15.960.00
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	529.00
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.850.00
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.00
	Total de la 4ème partie	37.489.00
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de Chouhada	6.000.00
	Total de la 5ème partie	13.000.00
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.300.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	1.800.00
	Total de la 7ème partie	4.100.000
	Total du titre III.	1.219.143.00
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	1.219.143.00
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation — Examens et concours	2.000.00
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section II	1.221.143.000
	Total de la section I	224.959.977.00
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	224.959.977.000

Décret exécutif n° 19-33 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-cinq milliards deux cent quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre mille dinars (25.284.704.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	125.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	133.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	22.800.000
	Total de la 1ère partie	280.800.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	216.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.056.000
	Total de la 2ème partie	3.272.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	80.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.024.000
	Total de la 3ème partie	74.404.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	950.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.980.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.425.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.260.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	29.870.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	775.598.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	56.000.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	330.000.000
30 11	Total de la 6ème partie	1.161.598.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-03	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la Mosquée Emir Abdelkader de Constantine	10.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement de la commission nationale des cultes autres que musulmans	4.000.000
37-05	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien d'El-Djamaa El-Kabir d'Alger	5.000.000
37-07	Administration centrale — Participation de l'Etat aux frais d'entretien de la mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran	10.000.000
	Total de la 7ème partie	37.000.000
	Total du titre III	1.590.944.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	225.500.000
42-02	Administration centrale — Frais d'encadrement de l'activité cultuelle et culturelle en faveur de l'émigration	400.000.000
	Total de la 2ème partie	625.500.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint, ouvrages et publications religieux	120.000.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation du prix d'Algérie pour la récitation du Saint Coran et la renaissance du patrimoine islamique	60.000.000
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	12.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	9.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	12.000.00
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	18.000.00
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	52.000.00
43-24	Administration centrale — Frais liés aux caravanes à caractère cultuel et scientifique	10.000.00
	Total de la 3ème partie	293.000.00
	Total du titre IV	918.500.00
	Total de la sous-section I	2.509.444.00
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	8.180.000.00
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.660.000.00
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	480.000.00
	Total de la 1ère partie	17.320.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	65.000.000
	Total de la 2ème partie	65.032.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	600.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	4.210.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	488.528.000
	Total de la 3ème partie	5.299.028.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.550.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	31.500.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.250.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.600.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.300.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	75.200.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	16.000.000
	Total de la 5ème partie	16.000.000
	Total du titre III	22.775.260.000
	Total de la sous-section II	22.775.260.000
	Total de la section I	25.284.704.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	25.284.704.000

Décret exécutif n° 19-34 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'éducation nationale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent neuf milliards cinq cent cinquante-huit millions cinq cent quarante mille dinars (709.558.540.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, à la ministre de l'éducation nationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	201.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.000.000
	Total de la 1ère partie	429.500.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	350.000
	Total de la 2ème partie	350.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	120.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	12.000.000
	Total de la 3ème partie	114.120.000

34-02 34-03 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services Administration centrale — Remboursement de frais. Administration centrale — Matériel et mobilier. Administration centrale — Fournitures. Administration centrale — Charges annexes. Administration centrale — Habillement. Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais. Administration centrale — Parc automobile. Administration centrale — Loyers.	410.000 1.000.000 4.000.000
34-02 34-03 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.600.000 4.000.000 13.300.000 410.000 1.000.000 4.000.000
34-02 34-03 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92	Administration centrale — Fournitures	4.000.000 13.300.000 410.000 1.000.000 4.000.000
34-04 34-05 34-42 34-90 34-92	Administration centrale — Charges annexes	13.300.000 410.000 1.000.000 4.000.000
34-05 34-42 34-90 34-92	Administration centrale — Habillement	410.000 1.000.000 4.000.000
34-42 34-90 34-92	Administration centrale — Personnel coopérant — Remboursement de frais	1.000.000 4.000.000
34-90 34-92	Administration centrale — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	
] 31,72	•	
		250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	700.000
	Total de la 4ème partie	39.510.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.500.000
	Total de la 5ème partie	5.500.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école internationale algérienne en France	480.000.000
36-21	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental	13.565.000.000
36-22	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental — frais de fonctionnement des unités de dépistages et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	129.000.000
	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	7.900.000.000
1	Subventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique — frais de fonctionnement des unités de dépistages et de suivi de santé scolaire (U.D.S)	100.000.000
	Subventions aux instituts nationaux de formation des fonctionnaires du secteur de l'éducation nationale (I.N.F.F.S.E.N)	858.000.000
1	Subvention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	100.000.000
36-43	Subventions aux établissements d'enseignement fondamental des 1er et 2ème cycles avec internat	181.529.000
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes	287.000.000
	Subvention à l'office national d'enseignement et de formation à distance (O.N.E.F.D)	800.000.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	178.200.000
36-58	Subvention à l'office national des examens et concours (ONEC)	2.850.000.000
36-59	Subvention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	107.000.000
36-60	Subvention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF)	46.300.000
	Subvention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement de Tamazight (CNPLET)	34.000.000
36-62	Subvention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et de développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	205.000.000
	Total de la 6ème partie	27.821.029.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.500.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	1.000.000
37-07	Subvention de fonctionnement du conseil national des programmes	138.490.000
37-08	Dépenses relatives au suivi et à l'évaluation de la réforme du système éducatif	2.000.000
37-11	Frais de participation au sommet PISA	7.290.000
	Total de la 7ème partie	153.780.000
	Total du titre III	28.563.789.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	7.000.000
	Total de la 2ème partie	7.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Administration centrale — Frais de formation de courte durée en Algérie et à l'étranger et perfectionnement du personnel de l'éducation nationale	98.000.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	400.000.000
43-49	Encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation	2.750.000.000
	Total de la 3ème partie	3.248.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'institut national de recherche en éducation	84.000.000
	Total de la 4ème partie	84.000.000
	Total du titre IV	3.339.000.000
	Total de la sous-section I	31.902.789.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	5.089.181.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	6.602.874.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	509.702.000
	Total de la 1ère partie	12.201.757.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	2.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	459.134.000
	Total de la 2ème partie	461.334.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	153.240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.923.013.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	330.000.000
	Total de la 3ème partie	3.406.253.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	160.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	40.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	45.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	102.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	3.960.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	17.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	2.500.000
	Total de la 4ème partie	372.160.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	55.000.000
	Total de la 5ème partie	55.000.000
	Total du titre III	16.496.504.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie Action internationale	
42-12	Services déconcentrés de l'Etat — Action éducative exeptionnelle au profit des établissements scolaires	170.000.000
	Total de la 2ème partie	170.000.000
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-04	Services déconcentrés de l'Etat — Perfectionnement continu organisé à l'échelle de wilaya, frais de formation préalable à la promotion et frais d'examen	1.353.000.000
43-64	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement pour la formation en cours d'emploi et à distance du personnel enseignant du primaire	49.000.000
	Total de la 3ème partie	1.402.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Services déconcentrés de l'Etat — Dotation pour l'allocation spéciale de scolarité au profit des élèves démunis	9.000.000.000
46-05	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais liés à la gratuité du manuel scolaire au profit des élèves démunis	6.500.000.000
46-06	Services déconcentrés de l'Etat — Achat de petit matériel médical et de produits pharmaceutiques pour les écoles	51.000.000
46-08	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de compagne de communication sociale pour la prévention sanitaire en milieu scolaire	25.000.000
	Total de la 6ème partie	15.576.000.000
	Total du titre IV	17.148.000.000
	Total de la sous-section II	33.644.504.000

NOODEG		GD ED ITTO
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Traitements d'activités	153.731.634.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	198.176.805.000
31-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Personnnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	18.326.569.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Traitements d'activités	53.911.964.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	69.642.960.000
31-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	12.422.067.000
	Total de la 1ère partie	506.211.999.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	2.648.763.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	87.977.109.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	11.413.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	940.645.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	30.888.731.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	3.931.000.000
	Total de la 3ème partie	137.799.248.000
	Total du titre III	644.011.247.000
	Total de la sous-section III	644.011.247.000
	Total de la section I	709.558.540.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'éducation nationale	709.558.540.000

Décret exécutif n° 19-35 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent dix-sept milliards trois cent trente-six millions huit cent soixante-dix-huit mille dinars (317.336.878.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	219.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	28.000.000
	Total de la 1ère partie	507.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	980.000
	Total de la 2ème partie	980.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	150.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	126.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	14.228.000
	Total de la 3ème partie	142.978.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.250.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	55.350.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	12.000
	Total de la 4ème partie	108.012.000
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'université de formation continue (UFC)	1.324.300.000
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	101.977.000.000
36-03	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la santé	80.000.000
36-04	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences et technologie	85.000.000
36-05	Subventions aux universités	185.000.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	7.894.000.000
36-07	Subventions aux écoles supérieures	15.200.000.000
36-08	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences sociales et humaines	35.000.000
36-09	Subvention à l'agence thématique de recherche en biotechnologie et sciences agroalimentaires	44.000.000
36-10	Subvention à l'agence thématique de recherche en sciences de la nature et de la vie	41.000.000
	Total de la 6ème partie	311.680.300.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes universitaires	15.000.000
37-07	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des autres établissements d'enseignement supérieur	3.000.000
	Total de la 7ème partie	24.000.000
	Total du titre III	312.476.270.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	400.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	8.000.000
43-04	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	206.260.000
	Total de la 3ème partie	214.660.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U)	25.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D)	100.000.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	200.000.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	50.000.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	270.000.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRTAPC)	140.000.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de développement technologiques (ANVREDET)	23.000.000
44-09	Centre de recherche en biotechnologie (C.R.B)	280.000.000
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	800.000.000
44-11	Centre de recherche en technologie des semi-conducteurs pour l'énergétique (CRTSE)	330.000.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	290.000.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	1.000.000.000
44-14	Centre de recherche en technologies industrielles (C.R.T.I)	745.000.000
44-15	Centre de recherche en sciences islamiques et civilisation	128.000.000
44-16	Centre de recherche en langue et culture amazighes	70.000.000
	Total de la 4ème partie	4.451.000.000
	Total du titre IV	4.665.660.000
	Total de la sous-section I	317.141.930.000
	Total de la section I	317.141.930.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Traitements d'activités	51.795.000
31-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Indemnités et allocations diverses	65.800.000
31-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	11.200.000
	Total de la 1ère partie	128.795.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations à caractère familial	300.000
33-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Prestations facultatives	16.000
33-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Sécurité sociale	30.000.000
33-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Contribution aux œuvres sociales	3.400.000
	Total de la 3ème partie	33.716.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Remboursement de frais	6.000.000
34-02	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Matériel et mobilier	950.000
34-03	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Fournitures	1.140.000
34-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Charges annexes	3.619.000
34-05	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Habillement	80.000
34-90	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Parc automobile	700.000
34-92	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Loyers	40.000
34-97	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	12.537.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Entretien des immeubles	3.600.000
	Total de la 5ème partie	3.600.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Conférences et séminaires	4.000.000
37-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais d'évaluation des projets de recherche	5.000.000
37-07	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Frais de fonctionnement du conseil national d'évaluation de la recherche scientifique et du développement technologique	6.000.000
	Total de la 7ème partie	15.000.000
	Total du titre III	193.648.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-04	Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique — Bourses — Indemnités de stage — Frais de	
	formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	Total du titre IV	1.300.000
	Total de la sous-section I	194.948.000
	Total de la section II	194.948.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	317.336.878.000

Décret exécutif n° 19-36 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-sept milliards huit cent quarante millions cinq cent mille dinars (47.840.500.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	141.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	153.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.100.000
	Total de la 1ère partie	317.100.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000

N° ^S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	73.000.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	8.461.000
	Total de la 3ème partie	83.561.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	167.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	53.000
	Total de la 4ème partie	72.120.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de la formation et de l'enseignement professionnels (I.N.F.E.P.)	154.000.000
36-02	Subventions aux instituts de formation et d'enseignement professionnels (I.F.E.P.)	742.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	34.400.000.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (I.N.S.F.P.)	9.400.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation et de l'enseignement professionnels	101.000.000
36-07	Subventions aux instituts d'enseignement professionnel	530.000.000
	Total de la 6ème partie	45.327.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	600.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil de partenariat de la formation et de l'enseignement professionnels	3.520.000
37-06	Administration centrale — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	2.000.000
	Total de la 7ème partie	11.120.000
	Total du titre III	45.816.901.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
		6,000,000
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation.	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	8.550.000
44-03	Contribution à l'office national de développement et de promotion de la formation continue (ONDPFOC)	3.800.000
	Total de la 4ème partie	12.350.000
	Total du titre IV	18.350.000
	Total de la sous-section I	45.835.251.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	619.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	647.370.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	138.848.000
	Total de la 1ère partie	1.405.718.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.400.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	316.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	38.500.000
	Total de la 3ème partie	375.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	32.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.847.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	26.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	924.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.800.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	320.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	75.631.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de fonctionnement des commissions de wilaya de partenariat	12.000.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs à la préparation de la rentrée de la formation et de l'enseignement professionnels	8.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Frais relatifs aux abonnements internet des structures-établissements	120.000.000
	Total de la 7ème partie	140.000.000
	Total du titre III	2.005.249.000
	Total de la sous-section II	2.005.249.000
	Total de la section I	47.840.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	47.840.500.000

Décret exécutif n° 19-37 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la culture.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quinze milliards deux cent quatre-vingt-quatre millions trois cent quatre-vingt mille dinars (15.284.380.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la culture

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	168.000.000 185.000.000 44.000.000
	Total de la 1ère partie	397.000.000
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	15.000 2.500.000
	Total de la 2ème partie	2.515.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.200.000 90.000 88.250.000 11.000.000
	Total de la 3ème partie	101.540.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.375.000
34-02	Administration centrale — Materiel et moomer Administration centrale — Fournitures	2.755.000
34-03	Administration centrale — Pourmures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
	Administration centrale — Habinement	400.000 22.700.000
34-90 34-92		2.008.000
	Administration centrale — Loyers	2.008.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnites dues par l'Etat	6.000
	Total de la 4ème partie	94.184.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
	6ème Partie	13.000.000
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur de musique et aux instituts régionaux	
36-02	de formation musicale	691.700.000
36-03	Subvention à la Bibliothèque nationale d'Algérie (B.N.A.)	335.000.000
	l'audiovisuel	165.000.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	534.500.000
36-06	Subvention au Palais de la culture Moufdi Zakaria	127.000.000
36-08	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Ahaggar	417.000.000
36-09	Subvention à l'office national du Parc culturel du Tassili N'Ajjer	167.000.000
36-10	Subventions aux musées publics nationaux	750.155.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	2.000.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	162.000.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	57.000.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raîs	72.000.000
36-17	Subvention au centre national des manuscrits	69.000.000
36-19	Subventions aux bibliothèques principales de lecture publique	2.500.000.000
36-20	Subvention à l'office national du Parc culturel de Touat Gourara Tidilkelt	71.000.000
36-21	Subvention à l'office national du Parc culturel de l'Atlas Saharien	72.000.000
36-22	Subvention à l'office national du Parc culturel de Tindouf	97.000.000
36-23	Subvention au centre national du Livre	40.000.000
36-24	Subvention à l'école nationale de conservation et de restauration des biens culturels	61.000.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des secteurs sauvegardés	40.000.000
36-26	Subvention au centre d'interprétation à caractère muséal du costume algérien traditionnel et des traditions populaires à l'occasion de la célébration des fêtes	44,000,000
36-27	et des cérémonies musulmanes.	44.000.000
	Subvention au palais de la culture (IMAMA)	68.000.000
36-28 36-29	Subvention au centre algérien du patrimoine culturel bâti en terre	90.000.000 75.000.000
	Total de la 6ème partie	8.893.335.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	16.000.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	700 000 000
37-15	Administration centrale — Prix du Président de la République «Ali Maâchi»	700.000.000 7.200.000
37-18	Administration centrale — Quote-part de l'Algérie au programme d'appui à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel en Algérie	83.400.000
	Total de la 7ème partie	806.600.000
	Total du titre III	10.310.174.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	7.000.000
43-04	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère culturel	70.000.000
	Total de la 3ème partie	77.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	864.228.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALLOUANE	780.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	261.000.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	425.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	120.000.000
44-22	Administration centrale — Contribution à l'office national de gestion et d'exploitation des biens culturels protégés	670.000.000
44-23	Administration centrale — Contribution au centre national de recherche en archéologie	100.000.000
44-24	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de gestion des réalisations des grands projets de la culture	65.000.000
44-26	Administration centrale — Contribution à l'agence algérienne pour le rayonnement culturel	90.000.000
44-29	Administration centrale — Contribution au centre des arts et des expositions à Tlemcen	37.000.000
44-30	Administration centrale — Contribution au centre algérien de développement du cinéma	41.000.000
44-31	Administration centrale — Contribution à l'Opéra d'Alger	170.000.000
	Total de la 4ème partie	2.844.008.000
	Total du titre IV	2.921.008.000
	Total de la sous-section I	13.231.182.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12 31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	655.000.000 686.000.000 157.000.000
	Total de la 1ère partie	1.498.000.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11 33-12 33-13 33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	16.000.000 223.000 322.000.000 36.000.000
	Total de la 3ème partie	374.223.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11 34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000 9.500.000
34-13 34-14 34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.875.000 24.940.000 800.000
34-91 34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	
	Indemnités dues par l'Etat	760.000 85.975.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	83.973.000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	15.000.000
	Total de la 5ème partie	15.000.000
37-12	Dépenses diverses Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles	80.000.000
- · · · -	Total de la 7ème partie	80.000.000
	Total du titre III	2.053.198.000
	Total de la sous-section II	2.053.198.000
	Total de la section I	15.284.380.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la culture	15.284.380.000

Décret exécutif n° 19-38 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards trois cent douze millions deux cent quatre-vingt-seize mille dinars (2.312.296.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	158.000.000 182.000.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale Total de la 1ère partie	36.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000 640.000
	Total de la 2ème partie	1.040.000
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.600.000
33-03 33-04	Administration centrale — Sécurité sociale	85.160.000 9.158.000
	Total de la 3ème partie	95.918.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.100.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.300.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.750.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.958.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	40.000
	Total de la 4ème partie	45.998.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication d'Oran	252.000.000
36-02	Subvention à l'institut national de la poste et des technologies de l'information et de la communication d'Alger	153.000.000
	Total de la 6ème partie	405.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
27.01		
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	937.006.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
		940.006.000
	Total de la sous-section I	740.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	430.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	450.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	130.000.000
	Total de la 1ère partie	1.010.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	400.000
02 12	corporels	36.000.000
	Total de la 2ème partie	36,400,000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	229.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	28.240.000
	Total de la 3ème partie	269.240.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	9.250.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures.	6.000.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.000.000
34-15 34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	1.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	7.600.000 500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	300.000
	Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	45.650.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.372.290.000
	Total de la sous-section II	1.372.290.000
	Total de la section I	2.312.296.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la poste, des télécommunications, des technologies et du numérique	2.312.296.000

Décret exécutif n° 19-39 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trente-cinq milliards quatre cent soixante-deux millions deux cent vingt-huit mille dinars (35.462.228.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la jeunesse et des sports

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	350.000.000 390.000.000 40.000.000
	Total de la 1ère partie	780.000.000
32-01 33-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	185.000 8.000.000
	Total de la 2ème partie	8.185.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.100.000 14.000 185.000.000 20.100.000
	Total de la 3ème partie	212.214.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	24.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.850.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	29.784.000
34-05	Administration centrale — Habillement	437.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.900.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.406.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	69.447.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.200.000
	Total de la 5ème partie	8.200.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	720.000.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	443.000.000
36-03	Subvention au centre national de médecine du sport	122.000.000
36-04	Subvention au laboratoire national de dépistage et de lutte contre le dopage	60.000.000
36-05	Subventions aux centres de regroupement et de préparation des talents et de l'élite sportive	110.000.000
36-06	Subventions aux écoles sportives nationales et régionales spécialisées	315.000.000
36-07	Subvention à l'école supérieure en sciences et technologie du sport	370.120.000
36-21	Subventions aux offices des établissements de jeunes de wilayas (O.D.E.J)	5.759.141.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (O.P.O.W)	4.281.566.000
	Total de la 6ème partie	12.180.827.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
	Administration centrale — Conférences et séminaires	
37-01	Administration centrale — Communication et production didactique	10.000.000
37-05	Administration centrale — Festivités commémoratives des fêtes nationales	40.000.000
37-06	Administration centrale — restrivites commentoratives des retes nationales Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sports	30.000.000
37-21	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sports	100.000.000
37-22		60.000.000
37-23	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement de la commission nationale exécutive de prévention et de lutte contre la violence dans les infrastructures sportives	5.000.000
	Total de la 7ème partie	245.000.000
	Total du titre III	13.503.873.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel	10.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	1.400.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	
43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	1.500.000
43-08	Administration centrale — Contribution au fonds national pour la préparation des athlètes d'élite et de haut niveau en prévision des dix-neuvièmes jeux	90.000.000
	méditerranéens d'Oran prévus en 2021	1.100.000.000
	Total de la 3ème partie	2.601.500.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'office du complexe olympique (O.C.O)	160.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution au centre national des sports et des loisirs de Tikijda	115.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution au fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives	95.000.000
	Total de la 4ème partie	370.000.000
	Total du titre IV	2.971.500.000
	Total de la sous-section I	16.475.373.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	6.250.000.000 7.250.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	981.479.000
	Total de la 1ère partie	14.481.479.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	997.000 24.000.000
	Total de la 2ème partie	24.997.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11 33-13 33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	305.000.000 3.362.000.000 367.441.000
	Total de la 3ème partie	4.034.441.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11 34-12 34-13 34-14 34-15 34-16	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	47.000.000 10.450.000 20.900.000 66.833.000 5.700.000
34-91 34-93 34-98	de jeunesse	148.200.000 8.550.000 4.750.000
	Total de la 4ème partie	555.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	312.938.000
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	28.000.000
	Total de la 5ème partie	28.000.000
	Total du titre III	18.881.855.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux associations de pratiques physiques et sportives	90.000.000
4313	Services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, à l'insertion et à l'animation des activités de jeunes et des pratiques physiques et sportives	15.000.000
	Total de la 3ème partie	105.000.000
	Total du titre IV	105.000.000
	Total de la sous-section II	18.986.855.000
	Total de la section I	35.462.228.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	35.462.228.000

Décret exécutif n° 19-40 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante-sept milliards trois cent quatre-vingt-cinq millions huit mille dinars (67.385.008.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01 31-02 31-03	Administration centrale — Traitements d'activités	142.000.000 182.000.000 19.000.000
	Total de la 1ère partie	343.000.000
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
33-01 33-02 33-03 33-04	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.400.000 30.000 81.000.000 9.350.000
	Total de la 3ème partie	91.780.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	178.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.160.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.283.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	44.231.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	8.000.000
	Total de la 5ème partie	8.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Bousmail	53.000.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H) Khemisti	90.000.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	90.000.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H) Constantine	134.000.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	14.963.395.000
36-06	Subventions aux établissements Diar-Rahma	397.135.000
36-13	Subventions aux services d'aide mobile d'urgence sociale	81.000.000
36-14	Subvention au centre national d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violence et en situation de détresse de Mostaganem	20.000.000
36-16	Subvention au centre national d'études, d'information et de documentation sur la famille, la femme et l'enfance	22.000.000
	Total de la 6ème partie	15.850.530.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	2.000.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil national de la famille et de la femme	2.000.000
37-05 37-06	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression Administration centrale — Organisation de la 38ème session de la commission	2.000.000
2, 00	de la femme arabe	30.000.000
	Total de la 7ème partie	42.000.000
	Total du titre III	16.379.571.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
44-04 44-05	Emplois d'attentes — Dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID) Emplois d'attentes — Dispositif d'activité d'insertion sociale (DAIS)	500.000.000 2.000.000.000
	Total de la 4ème partie	2.500.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02 46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs	49.237.000
46-05	accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	213.100.000 31.250.535.000
	Total de la 6ème partie	
	Total du titre IV	34.025.872.000
	Total de la sous-section I	50.405.443.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	785.000.000 860.932.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	95.000.000
	Total de la 1ère partie	1.740.932.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	2.600.000
	Total de la 2ème partie	2.620.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.176.250.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	46.000.000
	Total de la 3ème partie	3.243.250.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.800.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	11.400.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	26.933.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	1.100.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — La automobile	7.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	2.000.000
	Indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	75.763.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	5.075.565.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	140.000.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100%	11.764.000.000
	Total de la 6ème partie	11.904.000.000
	Total du titre IV	11.904.000.000
	Total de la sous-section II	16.979.565.000
	Total de la section I	67.385.008.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme	67.385.008.000

Décret exécutif n° 19-41 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'industrie et des mines.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complété, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards sept cent vingt-sept millions six cent treize mille dinars (4.727.613.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'industrie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'industrie et des mines

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	300.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	355.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	50.000.000
	Total de la 1ère partie	705.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	430.000
	Total de la 2ème partie	485.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	160.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	163.750.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.758.000
	Total de la 3ème partie	185.868.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.600.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	31.920.000
34-05	Administration centrale — Habillement	500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	320.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	25,000
	Total de la 4ème partie	75.515.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	1.000.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	509.000.000
	Total de la 6ème partie	1.509.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Dépenses de fonctionnement du conseil national consultatif pour le développement de la PME	8.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	2.700.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives au prix national de l'innovation pour la petite et moyenne entreprise	3.000.000
	Total de la 7ème partie	16.200.000
	Total du titre III	2.505.068.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.000.000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux associations d'utilité publique	7.600.000
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R)	30.000.000
44-06	Contribution à l'organisme algérien d'accréditation (ALGERAC)	4.000.000
44-07	Contribution à l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière	7.300.000
44-12	Contribution à l'école des mines d'El Abed	36.000.000
44-19	Contribution à l'agence de développement de la PME et de la promotion de l'innovation	424.500.000
	Total de la 4ème partie	509.400.000
	Total du titre IV	513.400.000
	Total de la sous-section I	3.018.468.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	569.415.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	538.356.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations —	338.330.000
	Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	176.134.000
	Total de la 1ère partie	1.283.905.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.600.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	275.586.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	25.220.000
	Total de la 3ème partie	313.886.000
	4ème Partie	313.000.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	20.500.000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remodusement de trais	28.500.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	3.800.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — l'outilitaires	19.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	33.510.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.240.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	354.000
	Total de la 4ème partie	100.354.000
	5ème Partie	100.00
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	44.000.000
33-11		11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	Total du titre III	1.709.145.000
	Total de la sous-section II	1.709.145.000
	Total de la section I	4.727.613.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie et des mines	4.727.613.000

Décret exécutif n° 19-42 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complété, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-cinq milliards deux cent quatre-vingt-quinze millions cent huit mille dinars (235.295.108.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	320.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	350.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	67.000.000
	Total de la 1ère partie	737.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	435.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	250.000
	Total de la 2ème partie	685.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	167.500.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.750.000
	Total de la 3ème partie	186.527.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	29.450.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.325.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.620.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.370.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	72.745.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	112.785.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	886.058.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	230.000.000
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêche et d'aquaculture EFTPA	170.000.000
36-06	Subvention à l'institut national supérieur de pêche et d'aquaculture INSPA	100.000.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Oran	47.116.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture Collo	53.000.000
36-09	Subvention au laboratoire national de contrôle et d'analyse des produits de la pêche et de l'aquaculture et de la salubrité des milieux	38.989.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	97.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	472.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	71.000.000
36-42	Subvention à l'école nationale des forêts (ENAF)	80.000.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale (ITCMI, ITGC, ITAFV, ITDAS)	1.042.000.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	479.000.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	291.000.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	334.000.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	151.000.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	112.000.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	150.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	375.000.000
	Total de la 6ème partie	5.291.948.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentation de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pèlerin dans	
	la région occidentale	4.500.000
	Total de la 7ème partie	6.000.000
	Total du titre III	6.300.905.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	250.000
44-02	Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	2.000.000
44-03	Contribution au centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture (CNRDPA)	350.000.000
44-05	Contribution à la chambre nationale de la pêche et de l'aquaculture	50.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	2.000.000
44-34	Contribution à l'office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC)	164.264.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	343.000.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	585.000.000
44-53	Contribution à l'office national interprofessionnel du lait (ONIL)	41.647.000.000
44-54	Contribution à l'office national des terres agricoles (ONTA)	350.000.000
	Total de la 4ème partie	207.593.250.000
	Total du titre IV	207.603.250.000
	Total de la sous-section I	213.904.155.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'AGRICULTURE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Traitements d'activités	3.957.500.000
31-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Indemnités et allocations diverses	3.903.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	457.000.000
	Total de la 1ère partie	8.317.500.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Pensions de service et pour dommages corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	12.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations à caractère familial	130.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Prestations facultatives	1.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Sécurité sociale	1.965.125.000
33-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Contribution aux œuvres sociales	223.000.000
	Total de la 3ème partie	2.319.125.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Remboursement de frais	70.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'agriculture — Matériel et mobilier	33.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'agriculture — Fournitures	54.250.000
34-14	Services déconcentrés de l'agriculture — Charges annexes	109.200.000
34-15	Services déconcentrés de l'agriculture — Habillement	8.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'agriculture — Parc automobile	71.500.000
34-93	Services déconcentrés de l'agriculture — Loyers	8.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'agriculture — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	490.000
		-
	Total de la 4ème partie	354.440.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'agriculture — Entretien des immeubles	60.000.000
	Total de la 5ème partie	60.000.000
	Total du titre III	11.063.265.000
	Total de la sous-section II	11.063.265.000
	SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PECHE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de la pêche — Traitements d'activités	257.810.000
31-22	Services déconcentrés de la pêche — Indemnités et allocations diverses	316.310.000
31-23	Services déconcentrés de la pêche — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	124.000.000
	Total de la 1ère partie	698.120.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés de la pêche — Rentes d'accidents du travail	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de la pêche — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-23	Services déconcentrés de la pêche — Sécurité sociale	143.530.000
33-24	Services déconcentrés de la pêche — Contribution aux œuvres sociales	14.000.000
	Total de la 3ème partie	164.530.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de la pêche — Remboursement de frais	6.500.000
34-22	Services déconcentrés de la pêche — Matériel et mobilier	1.925.000
34-23	Services déconcentrés de la pêche — Fournitures	2.070.000
34-24	Services déconcentrés de la pêche — Charges annexes	11.130.000
34-25	Services déconcentrés de la pêche — Habillement	584.000
34-94	Services déconcentrés de la pêche — Parc automobile	7.150.000
34-95	Services déconcentrés de la pêche — Loyers	1.300.000
34-99	Services déconcentrés de la pêche — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	200.000
	Total de la 4ème partie	30.859.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de la pêche — Entretien des immeubles	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	Total du titre III	900.519.000
	Total de la sous-section III	900.519.000
	Total de la section I	225.867.939.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	SERVICES CENTRACA	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	87.000.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	100.000.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	16.000.000
	Total de la 1ère partie	203.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	46.750.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	4.300.000
	Total de la 3ème partie	53.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	4.750.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	380.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	1.710.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	20.947.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	169.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	98.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	950.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	126.916.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	500.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	1.500.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	390.916.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
CHAFIIKES		EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	35.000.000
	Total de la 3ème partie	35.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	500.000
	Total de la 4ème partie	500.000
	Total du titre IV	35.500.000
	Total de la sous-section I	426.416.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	2.406.000.000
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	3.290.000.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	435.000.000
	Total de la 1ère partie	6.131.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	1.200.000
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	25.968.000
	Total de la 2ème partie	27.168.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des forêts— Prestations à caractère familial	132.000.000
33-12	Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives	670.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	1.424.000.000
33-14	Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales	125.000.000
	Total de la 3ème partie	1.681.670.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	28.500.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	6.650.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	17.100.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	45.885.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	49.400.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	1.900.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	153.915.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	37.000.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	370.000.000
	Total de la 5ème partie	407.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	600.000.000
	Total de la 7ème partie	600.000.000
	Total du titre III	9.000.753.000
	Total de la sous-section II	9.000.753.000
	Total de la section II	9.427.169.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche	235.295.108.000

Décret exécutif n° 19-43 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards deux cent quatre-vingt-et-un millions de dinars (16.281.000.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	200.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	204.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	33.000.000
	Total de la 1ère partie	437.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	101.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	11.255.000
	Total de la 3ème partie	113.855.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	57,000,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	57.000.000 5.700.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	9.500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	24.950.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	533.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000
	Total de la 4ème partie	102.734.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
	•	7.000.000
	6ème Partie	
26.01	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'observatoire national de la ville (ONV)	25.000.000
	Total de la 6ème partie	25.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.000.000
	Total du titre III	688.591.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
42.01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-01	Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000

44-02	4ème Partie	
	A -4: 4	
	Action économique — Encouragements et interventions	
	Prix national de l'architecture	3.500.000
44-08	Contribution au centre national d'études et d'animation de l'entreprise du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (CNAT)	20.000.000
	Total de la 4ème partie	23.500.000
	Total du titre IV	33.500.000
	Total de la sous-section I	722.091.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Traitements d'activités	2.000.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Indemnités et allocations diverses	1.920.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	300.000.000
	Total de la 1ère partie	4.220.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.240.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations à caractère familial	48.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Sécurité sociale	985.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Contribution aux œuvres sociales	107.500.000
	Total de la 3ème partie	1.141.000.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Remboursement de frais	39.900.000
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Matériel et mobilier	22.800.000
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Fournitures	28.500.000
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Charges annexes	63.840.000
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Habillement	4.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Parc automobile	49.400.000
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Loyers	3.420.000
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	211.908.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction — Entretien des immeubles	24.000.000
	Total de la 5ème partie	24.000.000
	Total du titre III	5.601.148.000
	Total de la sous-section II	5.601.148.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des équipements publics — Traitements d'activités	2.220.000.000
31-12	Services déconcentrés des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	2.140.000.000
31-13	Services déconcentrés des équipements publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	500.000.000
	Total de la 1ère partie	4.860.000.000

20mm Partic Personnel - Pensions et allocations 32-11 Services déconcentrés des équipements publics - Pensions de service et pour dommages corporels. 5,000,000 5,450,000 32-12 Services déconcentrés des équipements publics - Pensions de service et pour dommages corporels. 5,000,000 5,450,000 38me Partic Personnel - Charges sociales 65,000,000 5,450,000 33-11 Services déconcentrés des équipements publics - Prestations à caractère familial 65,000,000 779,000 33-12 Services déconcentrés des équipements publics - Prestations à caractère familial 65,000,000 1,110,000,000	N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
32-11 Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail 450.000		2ème Partie	
32-12 Services déconcentrés des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels. 5,000,000 5,450,000 5,450,000 5,450,000 5,450,000 5,450,000 3 3 3 3 5 5 5 5 5		Personnel — Pensions et allocations	
Total de la 2ème partie	32-11	Services déconcentrés des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	450.000
38-me Partie	32-12		5.000.000
		Total de la 2ème partie	5.450.000
33-11 Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial		3ème Partie	
33-12 Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives		Personnel — Charges sociales	
33-13 Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	33-11	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations à caractère familial	65.000.000
33-14 Services déconcentrés des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	33-12	Services déconcentrés des équipements publics — Prestations facultatives	779.000
Sociales	33-13	Services déconcentrés des équipements publics — Sécurité sociale	1.110.000.000
4ème Partie Matériel et fonctionnement des services 34-11 Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	33-14		139.500.000
34-11 Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais		Total de la 3ème partie	1.315.279.000
34-11 Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-12 Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
34-13 Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	34-11	Services déconcentrés des équipements publics — Remboursement de frais	24.700.000
34-14 Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	34-12	Services déconcentrés des équipements publics — Matériel et mobilier	20.900.000
34-15 Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	34-13	Services déconcentrés des équipements publics — Fournitures	30.400.000
34-91 Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	34-14	Services déconcentrés des équipements publics — Charges annexes	41.895.000
Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	34-15	Services déconcentrés des équipements publics — Habillement	3.700.000
Services déconcentrés des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-91	Services déconcentrés des équipements publics — Parc automobile	52.250.000
d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	34-93	Services déconcentrés des équipements publics — Loyers	5.000.000
5ème Partie	34-98		48.000
Travaux d'entretien		Total de la 4ème partie	178.893.000
35-11 Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Total du titre III	35-11	Services déconcentrés des équipements publics — Entretien des immeubles	15.000.000
		Total de la 5ème partie	15.000.000
Total de la sous-section III		Total du titre III	6.374.622.000
		Total de la sous-section III	6.374.622.000

N°S DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION V SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11 31-12 31-13	Services déconcentrés du logement — Traitements d'activités	1.170.000.000 1.150.000.000 500.000.000
	Total de la 1ère partie	2.820.000.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11 32-12	Services déconcentrés du logement — Rentes d'accidents du travail Services déconcentrés du logement — Pensions de service et pour dommages	1.000
	corporels	1.000
	Total de la 2ème partie	2.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement — Prestations à caractère familial	13.000.000
33-12	Services déconcentrés du logement — Prestations facultatives	45.000
33-13	Services déconcentrés du logement — Sécurité sociale	580.000.000
33-14	Services déconcentrés du logement — Contribution aux œuvres sociales	72.694.000
	4ème Partie	003.739.000
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement — Remboursement de frais	24.000.000
34-12	Services déconcentrés du logement — Matériel et mobilier	11.000.000
34-13	Services déconcentrés du logement — Fournitures	15.000.000
34-14	Services déconcentrés du logement — Charges annexes	26.250.000
34-15	Services déconcentrés du logement — Habillement	
34-91 34-93	Services déconcentrés du logement — Parc automobile	
34-98	Services déconcentrés du logement — Eoyers	1.400.000 48.000
	Total de la 4ème partie	91.398.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	3.583.139.000
	Total de la sous-section V	3.583.139.000
	Total de la section I	16.281.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville	16.281.000.000

Décret exécutif n° 19-44 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du commerce.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix-huit milliards trois cent soixante-dix-huit millions deux cent sept mille dinars (18.378.207.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	240.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	285.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	45.000.000
	Total de la 1ère partie	570.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	810.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	130.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	15.000.000
	Total de la 3ème partie	147.850.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	28.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	13.400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	41.895.000
34-05	Administration centrale — Habillement	800.000
34-06	Administration centrale — Dépenses liées à la conception et à l'impression de dépliants	1.850.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	94.455.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	29.000.000
	Total de la 5ème partie	29.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	232.000.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	738.000.000
36-10	Subvention au conseil de la concurrence	100.000.000
	Total de la 6ème partie	1.070.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.800.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	30.000.000
37-04	Administration centrale — Etudes	4.000.000
37-09	Frais de fonctionnement du conseil national de la protection des consommateurs	2.000.000
	Total de la 7ème partie	39.800.000
	Total du titre III	1.951.915.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
		10.000.000
	4ème Partie	
44.01	Action économique — Encouragements et interventions	40,000,000
44-01	Contribution aux chambres de commerce et d'industrie (C.C.I)	40.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	25.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	2.000.000
44-06	Contribution au programme d'appui (P3A) à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne	10.000.000
44-07	Contribution au laboratoire nationale d'essais (LNE)	50.000.000
	Total de la 4ème partie	127.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Contribution au fonds de compensation des frais de transport	2.100.000.000
46-03	Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée	2.500.000.000
	Total de la 6ème partie	4.600.000.000
	Total du titre IV	4.745.000.000
	Total de la sous-section I	6.696.915.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions de wilayas du commerce — Traitements d'activités	3.870.000.000
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	4.060.750.000
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	385.000.000
	Total de la 1ère partie	8.315.750.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilayas du commerce — Rentes d'accidents du travail	135.000
32-12	Directions de wilayas du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.653.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilayas du commerce — Prestations à caractère familial	85.000.000
33-12	Directions de wilayas du commerce — Prestations facultatives	800.000
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	2.025.000.000
33-14	Directions de wilayas du commerce — Contribution aux œuvres sociales	208.000.000
	Total de la 3ème partie	2.318.800.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilayas du commerce — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Directions de wilayas du commerce — Matériel et mobilier	15.200.000
34-13	Directions de wilayas du commerce — Fournitures	80.000.000
34-14	Directions de wilayas du commerce — Charges annexes	120.000.000
34-15	Directions de wilayas du commerce — Habillement	5.600.000
34-91	Directions de wilayas du commerce — Parc automobile	65.000.000
34-93	Directions de wilayas du commerce — Loyers	6.000.000
34-97	Directions de wilayas du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	351.820.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilayas du commerce — Entretien des immeubles	27.300.000
	Total de la 5ème partie	27.200.000
	Total du titre III	27.300.000 11.015.323.000
	Total de la sous-section II	11.015.323.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Directions régionales du commerce — Traitements d'activités	230.000.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	235.000.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	36.000.000
	Total de la 1ère partie	501.000.000
	2ème Partie	301.000.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	12.000
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	5.500.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	160.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	116.250.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	12.500.000
	Total de la 3ème partie	134.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	3.325.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	3.325.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	4.750.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	9.450.000
34-25	Directions régionales du commerce — Habillement	534.000
34-92	Directions régionales du commerce — Parc automobile	2.850.000
34-94	Directions régionales du commerce — Loyers	300.000
34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	24.544.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	Total du titre III	665.969.000
	Total de la sous-section III	665.969.000
	Total de la sous-section I	18.378.207.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	18.378.207.000

Décret exécutif n° 19-45 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la communication.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt-et-un milliards huit millions cent quarante-quatre mille dinars (21.008.144.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la communication

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	100.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	102.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	24.000.000
	Total de la 1ère partie	226.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
31-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
31-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	4.000.000
	Total de la 2ème partie	4.030.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	51.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	5.040.000
	Total de la 3ème partie	56.980.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	6.650.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	341.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.850.000
34-92	Administration centrale — Loyers	733.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	28.184.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'autorité de régulation de l'audiovisuel	50.000.000
20 01	Total de la 6ème partie	50.000.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.850.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	1.700.000
37-07	Administration centrale — Prix du Président de la République du journaliste professionnel	7.400.000
	Total de la 7ème partie	11.950.000
	Total du titre III	397.144.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV)	6.760.000.000
44-02	Administration centrale — Contribution à la télédiffusion d'Algérie (T.D.A)	4.980.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de radiodiffusion sonore (E.N.R.S)	5.600.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution à l'agence presse service (A.P.S)	680.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse d'image et d'information (C.N.D.P.I.I)	170.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location de répéteurs pour diffusion de programmes de télévision par les satellites, abonnements et droits de diffusion	2.000.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la maison de la presse	40.000.000
44-20	Administration centrale — Contribution au centre international de presse (CIP)	380.000.000
	Total de la 4ème partie	20.610.000.000
	Total du titre IV	20.611.000.000
	Total de la sous-section I	21.008.144.000
	Total de la section I	21.008.144.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	21.008.144.000

Décret exécutif n° 19-46 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des travaux publics et des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante-neuf milliards neuf cent cinquante-neuf millions trois cent soixante-quinze mille dinars (49.959.375.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des travaux publics et des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des travaux publics et des transports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	318.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	341.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	53.000.000
	Total de la 1ère partie	712.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	780.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	890.000
	Total de la 2ème partie	1.670.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.200.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	135.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	164.467.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	17.000.000
	Total de la 3ème partie	185.802.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26.860.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.800.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.050.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	27.930.000
34-05	Administration centrale — Habillement	660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.470.000
34-92	Administration centrale — Loyers	600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	80.383.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	13.000.000
33 01	Total de la 5ème partie	13.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche	
50-01	d'Oran (IHFR)	105.000.000
36-03	Subvention à l'école nationale supérieure maritime (ENSM)	233.000.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	96.000.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	53.000.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes Mostaganem (ETFIM)	59.000.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritimes de Béjaïa (ETFIM)	45.000.000
36-08	Subvention au centre national des permis de conduire (CENAPEC)	480.000.000
36-09	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (ONSM)	253.000.000
	Total de la 6ème partie	1.324.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.300.000
	Total de la 7ème partie	4.300.000
	Total du titre III	2.321.155.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	590.000
	Total de la 2ème partie	590.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	32.000.000
	Total de la 3ème partie	32.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Convention Etat — SNTF	3.800.000.000
44-02	Contribution aux établissements de gestion des services aéroportuaires (EGSA)	25.000.000
44-03	Contribution à l'office national de la météorologie (ONM)	55.000.000
44-04	Contribution à Air Algérie au titre de l'exécution des sujétions de service public	26.100.000.000
44-05	Contribution à Tassili-Airlines au titre de l'exécution des sujétions de service public	500.000.000
	Total de la 4ème partie	30.480.000.000
	Total du titre IV	30.512.590.000
	Total de la sous-section I	32.833.745.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21 11	Personnel – Rémunérations d'activités	2.900.000.000
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Traitements d'activités	2.900.000.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	2.700.000.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	7.300.000.000
	Total de la 1ère partie	12.900.000.000
		12.700.000.000
	2ème Partie	
22.11	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.000.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	15.000.000
	Total de la 2ème partie	23.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	110.000.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	1.400.000.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux œuvres sociales	293.000.000
	Total de la 3ème partie	1.803.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	118.750.000
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	15.200.000
J+-14	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	51.300.000
34_13	1	102.600.000
34-13 34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	[(//2.\\\/\\\/\\
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	
34-14 34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000
34-14 34-15 34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000 41.800.000
34-14 34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	60.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	90.000.000
	Total de la 5ème partie	90.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	12.000.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	400.000.000
	Total de la 7ème partie	412.000.000
	Total du titre III	15.621.250.000
	Total de la sous-section II	15.621.250.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés des transports — Traitements d'activités	530.000.000
31-22	Services déconcentrés des transports — Indemnités et allocations diverses	510.000.000
31-23	Services déconcentrés des transports — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	100.000.000
	Total de la 1ère partie	1.140.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés des transports — Rentes d'accidents du travail	10.000
32-22	Services déconcentrés des transports — Pensions de service et pour dommages corporels	1.400.000
	Total de la 2ème partie	1.410.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés des transports — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-22	Services déconcentrés des transports — Prestations facultatives	200.000
33-23	Services déconcentrés des transports — Sécurité sociale	260.000.000
33-24	Services déconcentrés des transports — Contribution aux œuvres sociales	28.500.000
	Total de la 3ème partie	313.700.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés des transports — Remboursement de frais	13.300.000
34-22	Services déconcentrés des transports — Matériel et mobilier	2.850.000
34-23	Services déconcentrés des transports — Fournitures	5.700.000
34-24	Services déconcentrés des transports — Charges annexes	10.972.000
34-25	Services déconcentrés des transports — Habillement	1.200.000
34-94	Services déconcentrés des transports — Parc automobile	2.850.000
34-95	Services déconcentrés des transports — Loyers	900.000
34-99	Services déconcentrés des transports — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	48.000
	Total de la 4ème partie	37.820.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés des transports — Entretien des immeubles	9.450.000
	Total de la 5ème partie	9.450.000
	Total du titre III	1.502.380.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Services déconcentrés des transports — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000.000
	Total de la sous-section III	1.504.380.000
	Total de la section I	49.959.375.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics et des transports	49.959.375.000

Décret exécutif n° 19-47 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des ressources en eau.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatorze milliards cent quarante-cinq millions deux cent trente-neuf mille dinars (14.145.239.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des ressources en eau

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	198.660.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	218.160.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	60.612.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	359.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	303.000
	Total de la 1ère partie	478.094.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.900.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	48.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	104.371.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.041.000
	Total de la 3ème partie	119.360.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	14.801.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	75.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16,000
	Total de la 4ème partie	99.877.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.875.000
	Total de la 5ème partie	7.875.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Administration centrale — Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	630.000.000
36-07	Administration centrale — Subvention à l'institut national de perfectionnement	
	de l'équipement (INPE)	88.000.000 718.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.480.000
37-04	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'agence nationale des barrages et transferts	1.545.000.000
37-05	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'office national de l'assainissement	74.000.000
37-06	Administration centrale — Protection des sites stratégiques — Dotation à verser à l'Algérienne des eaux	1.100.000.000
	Total de la 7ème partie	2.720.480.000
	Total du titre III	4.143.986.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'Algérienne des eaux	1.000.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution à l'Office national de l'irrigation et du drainage (ONID)	355.000.000
44-06	Administration centrale — Contribution à l'Office national d'assainissement (ONA)	000.000.088
	Total de la 4ème partie	2.235.000.000
	Total du titre IV	2.243.000.000
	Total de la sous-section I	6.386.986.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES RESSOURCES EN EAU	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Traitements d'activités	2.695.690.000
31-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Indemnités et allocations diverses	2.472.480.000
31-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	784.990.000
	Total de la 1ère partie	5.953.160.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Rentes d'accidents du travail	3.000.000
32-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Pensions de service et pour dommages corporels	9.000.000
	Total de la 2ème partie	12.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations à caractère familial	100.000.000
33-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Prestations facultatives	900.000
33-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Sécurité sociale	1.294.293.000
33-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Contribution aux œuvres sociales	158.000.000
	Total de la 3ème partie	1.553.193.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Remboursement de frais	60.000.000
34-12	Services déconcentrés des ressources en eau — Matériel et mobilier	10.000.000
34-13	Services déconcentrés des ressources en eau — Fournitures	30.000.000
34-14	Services déconcentrés des ressources en eau — Charges annexes	68.250.000
34-15	Services déconcentrés des ressources en eau — Habillement	7.000.000
34-91	Services déconcentrés des ressources en eau — Parc automobile	22.000.000
34-93	Services déconcentrés des ressources en eau — Loyers	2.300.000
34-98	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	400.000
	Total de la 4ème partie	199.950.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Entretien des immeubles	31.500.000
	Total de la 5ème partie	31.500.000
	Total du titre III	7.749.803.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des ressources en eau — Frais de formation	8.450.000
	Total de la 3ème partie	8.450.000
	Total du titre IV	8.450.000
	Total de la sous-section II	7.758.253.000
	Total de la section I	14.145.239.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	14.145.239.000

Décret exécutif n° 19-48 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du tourisme et de l'artisanat.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent deux millions quarante-et-un mille dinars (3.202.041.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du tourisme et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme et de l'artisanat, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre du tourisme et de l'artisanat

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	151.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	30.000.000
	Total de la 1ère partie	353.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	72.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	640.000
	Total de la 2ème partie	712.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	80.700.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.500.000
	Total de la 3ème partie	89.230.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	37.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.850.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.650.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	25.400.000
34-05	Administration centrale — Habillement	400.000
34-06	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère artisanal	200.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	29.000
	Total de la 4ème partie	79.129.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	11.000.000
	Total de la 5ème partie	11.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme	
	(O.N.T)	162.230.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	122.000.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Tizi Ouzou	124.000.000
36-04	Administration centrale — Subvention à l'institut national d'hôtellerie et de tourisme de Bou Saâda	100.000.000
	Total de la 6ème partie	508.230.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	6.500.000
37-05	Administration centrale — Frais liés à l'exécution des mémorandums d'entente dans le cadre de la coopération internationale dans le domaine de l'artisanat	
37-06	Administration centrale — Frais d'organisation du salon international du tourisme et des voyages	10.000 27.770.000
	Total de la 7ème partie	34.280.000
	Total du titre III	1.075.581.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01		
10 01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	10.000
	Total de la 3ème partie	6.010.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M)	10.000.000
44-03	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	180.000.000
44-04	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	21.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de développement du tourisme (ANDT)	40.000.000
	Total de la 4ème partie	251.000.000
	Total du titre IV	257.010.000
	Total de la sous-section I	1.332.591.000
	GOVE GEOTEON V	1.552.571.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	570.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	630.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	122,000,000
	sociale	132.000.000
	Total de la 1ère partie	1.332.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	300.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	30.000.000
	Total de la 3ème partie	342.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	15.200.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	19.950.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	93.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.600.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.400.000
34-92	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	500.000
	Total de la 4ème partie	183.150.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	1.869.450.000
	Total de la sous-section II	1.869.450.000
	Total de la section I	3.202.041.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	3.202.041.000

Décret exécutif n° 19-49 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit milliards neuf cent soixante-dix millions quatre cent neuf mille dinars (398.970.409.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	226.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	239.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	37.000.000
	Total de la 1ère partie	502.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	1.623.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	634.000
	Total de la 2ème partie	2.257.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	116.000.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	13.800.000
	Total de la 3ème partie	132.300.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	38.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.750.000
34-05	Administration centrale — Habillement	299.250.000 380.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.700.000
34-92	Administration centrale — Loyers	
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	580.000
34 71	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	350.570.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.000.000
	Total de la 5ème partie	9.000.000
		7.000.000
	6ème Partie	
26.02	Subventions de fonctionnement	202 000 000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	282.000.000
36-04	Subvention à l'école nationale de management et de l'administration de la santé (ENMAS)	220.000.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	383.000.000
36-06	Subvention à l'agence national du sang	356.000.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	82.000.000
36-08	Subvention au centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance	70.000.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	228.000.000
36-10	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (INFSPM)	2.960.000.000
36-11	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure des sages-femmes (INFSSF)	420.000.000
36-12	Subventions aux instituts nationaux de formation paramédicale (IFPM)	549.000.000
36-13	Subvention à l'école de formation paramédicale de Laghouat (EFPM)	78.000.000
36-14	Subvention à l'agence nationale des greffes	86.520.000
	Total de la 6ème partie	5.714.520.000

CREDITS OUVER EN DA	LIBELLES	N ^{os} DES CHAPITRES
	7ème Partie Dépenses diverses	
30.000.000	Administration centrale — Conférences et séminaires	37-01
30.000.000	Total de la 7ème partie	
6.740.647.000	Total du titre III	
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
2.000.000	Action d'éducation sanitaire	43-01
2.000.000	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	43-02
7.000.000	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	43-03
11.000.000	Total de la 3ème partie	
11.000.000	4ème Partie Action économique — Encouragements et interventions	
53.010.860.000	Administration centrale — Contribution à la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour l'acquisition des médicaments au profit des établissements publics de santé	44-01
53.010.860.000	Total de la 4ème partie	
	6ème Partie	
	Action Sociale — Assistance et solidarité	
326.893.850.000	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalouniversitaires.	46-01
700.000	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	46-02
700.000	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien	46-03
9.000.000	(CRA)	
40.000.000	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non-assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	46-05
200.000	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	46-07
11.000.000	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du programme de coopération Algérie-FNUAP (programme de maîtrise de la croissance démographique)	46-09
9.634.000.000	Dépenses liées aux prestations fournies dans le cadre des conventions de coopération médicale	46-10
336.588.750.000	Total de la 6ème partie	
389.610.610.000	Total du titre IV	
396.351.257.000	Total de la sous-section I	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	919.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	915.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	173,000,000
	Total de la 1ère partie	2.007.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	433.000
32-12	corporels	820.000
	Total de la 2ème partie	1.253.000
	3ème Partie	
	Personnel — charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	25.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	458.505.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	53.800.000
	Total de la 3ème partie	537.305.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.900.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	5.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	23.940.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.200.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	8.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	824.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	61.594.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	12.000.000
	Total de la 5ème partie	12.000.000
	Total du titre III	2.619.152.000
	Total de la sous-section II	2.619.152.000
	Total de la section I	398.970.409.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	398.970.409.000

Décret exécutif n° 19-50 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent cinquantetrois milliards six cent quatre-vingt-quinze millions trente-neuf mille dinars (153.695.039.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	132.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	145.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	27.000.000
	Total de la 1ère partie	304.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	520.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	700.000
	Total de la 2ème partie	1.220.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	69.250.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.100.000
	Total de la 3ème partie	77.450.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	13.300.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	665.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	9.975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	225.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.330.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.831.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.136.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
		0.000.000
	6ème Partie	
36-01	Subventions de fonctionnement	100 000 000
30-01	Subvention à l'école supérieure de la sécurité sociale	100.000.000
	Total de la Genie partie	100.000.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression	800.000
37-14	Quote-part algérienne dans le cadre du projet "adéquation, formation,	000.000
	emploi, qualification (AFEQ)" au titre de la convention conclue avec l'union	
	européenne	9.745.000
	Total du titre III	12.545.000
	Total du titre III	532.351.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	6.000,000
		6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'emploi	3.418.000.000
44-09	Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP)	49.100.000.000
	Total de la 4ème partie	52.518.000.000
	6ème Partie	
	Action Sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragements aux associations à caractère	26,000,000
46-08	syndical	26.000.000
46-12		30.100.000.000
40-12	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICPRI) au profit des titulaires de pensions d'invalidité	1.285.000.000
46-13	Administration centrale — Indemnité complémentaire mensuelle (ICAR) au profit des titulaires d'allocations de retraite	1.479.600.000
46-14	Administration centrale — Indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR)	12.363.000
46-15	Administration centrale — Majoration exceptionnelle de 5 % des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	1.361.396.000
46-16	Administration centrale — Revalorisation exceptionnelle des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés	63.150.000.000
46-17	Complément différentiel servi aux pensions d'invalidité	151.000.000
	Total de la 6ème partie	97.565.359.000
	Total du titre IV	150.089.359.000
	Total de la sous-section I	150.621.710.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Traitements d'activités	440.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	430.000.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	120.000.000
	sociale	85.000.000
	Total de la 1ère partie	955.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	12.000.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	217.500.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	24.400.000
	Total de la 3ème partie	253.900.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	14.250.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3.800.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	14.250.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	22.943.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	600.000
34-91	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	4.750.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	1.800.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	90.000
	Total de la 4ème partie	62.483.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	13.000.000
	Total de la 5ème partie	13.000.000
	Total du titre III	1.284.833.000
	Total de la sous-section II	1.284.833.000
	Total de la section I	151.906.543.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN DA
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Traitements	
31 21	d'activités	25.000.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	27.000.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	4 550 000
	Total de la 1ère partie	1.750.000
		53.750.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	300.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	50.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	13.000.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	1.200.000
	Total de la 3ème partie	14.550.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	1 000 000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	1.000.000 190.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	950.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	599.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	570.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	16.000
	Total de la 4ème partie	3.375.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des	
	immeubles	140.000
	Total de la 5ème partie	140.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du titre III	72.615.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	46.900.000
	Total de la 3ème partie	46.900.000
	Total du titre IV	46.900.000
	Total de la sous-section I	119.515.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Traitements d'activités	540.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	540.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	216.000.000
	Total de la 1ère partie	1.296.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	1.580.000
	Total de la 2ème partie	1.630.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	16.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	270.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	36.020.000
	Total de la 3ème partie	323.420.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	5.700.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	2.850.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	6.650.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	14.963.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	1.288.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	9.500.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	2.870.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	110.000
	Total de la 4ème partie	43.931.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	Total du titre III	1.668.981.000
	Total de la sous-section II	1.668.981.000
	Total de la section II	1.788.496.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale	153.695.039.000

Décret exécutif n° 19-51 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent trente-et-un millions sept cent soixante mille dinars (231.760.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le parlement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, au ministre des relations avec le Parlement

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	64.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	81.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	14.000.000
	Total de la 1ère partie	159.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	600.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	34.430.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.000.000
	Total de la 3ème partie	39.040.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	3.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.520.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.200.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	5.250.000
34-05	Administration centrale — Habillement	163.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.500.000
34-92	Administration centrale — Loyers	977.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10,000
	Total de la 4ème partie	26.420.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.500.000
	Total de la 5ème partie	4.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	2.000.000
	Total de la 7ème partie	2.000.000
	Total du titre III	230.960.000
		230.900.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	INTERVENTIONS I OBERQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stages — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section I	231.760.000
	Total de la section I	231.760.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	231.760.000

Décret exécutif n° 19-52 du 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 99-4° et 143 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards cent trente-six millions deux cent quatre mille dinars (2.136.204.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 21 Journada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2019, à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	164.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	176.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.000.000
	Total de la 1ère partie	365.000.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	85.350.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	9.000.000
	Total de la 3ème partie	96.365.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	26.250.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.400.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	53.965.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations	
	techniques	7.000.000
	Total de la 5ème partie	7.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national de développement des ressources biologiques	81.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	80.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale des changements climatiques	28.000.000
	Total de la 6ème partie	189.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	716.430.000

43-01	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie	
43-01		
43-01	3ème Partie	
43-01	Action éducative et culturelle	
	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	9.100.000
	Total de la 3ème partie	9.100.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale des déchets	
	(AND)	12.000.000
44-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)	12.000.000
44-07	Administration centrale — Contribution au centre national de la formation à l'environnement (CNFE)	35.000.000
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national des technologies de production plus propres (CNTPP)	12.000.000
	Total de la 4ème partie	71.000.000
	Total du titre IV	80.100.000
	Total de la sous-section I	796.530.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'environnement — Traitements d'activités	409.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Services déconcentrés de l'environnement — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	463.000.000
	sociale	144.000.000
	Total de la 1ère partie	1.016.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations à caractère familial	10.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'environnement — Prestations facultatives	66.000
33-13	Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	218.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'environnement — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	24.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'environnement — Remboursement de frais	16.150.000
34-12	Services déconcentrés de l'environnement — Matériel et mobilier	6.650.000
34-13	Services déconcentrés de l'environnement — Fournitures	13.300.000
34-14	Services déconcentrés de l'environnement — Charges annexes	18.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'environnement — Habillement	700.000
34-91	Services déconcentrés de l'environnement — Parc automobile	2.850.000
34-93	Services déconcentrés de l'environnement — Loyers	1.600.000
34-98	Services déconcentrés de l'environnement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	8.000
	Total de la 4ème partie	59.258.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'environnement — Entretien des immeubles et leurs	
33 11	installations techniques	4.750.000
	Total de la 5ème partie	4.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'environnement — Organisation des conférences et	
37 13	séminaires	4.750.000
	Total de la 7ème partie	4.750.000
	Total du titre III	1.336.824.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	INTERVENTIONS I OBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'environnement — Frais de formation	2.850.000
	Total de la 3ème partie	2.850.000
	Total du titre IV	2.850.000
	Total de la sous-section II	1.339.674.000
	Total de la section I	2.136.204.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de l'environnement et des énergies renouvelables	2.136.204.000